



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Compte d'affectation spéciale
développement agricole et rural
(CASDAR)

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014	4
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX	4
LA GOUVERNANCE	4
ÉLÉMENTS SAILLANTS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2014	5
LES STRUCTURES CHARGÉES DE LA MISE EN OEUVRE DU CASDAR	7
LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE 2014	8
A- LA MAQUETTE BUDGÉTAIRE 2014 (AE) - hors fonction support	8
B- LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE DÉTAILLÉE 2014 (AE)	9
C- L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2014 (AE et CP)	11
D- PROGRAMMATION DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 775	11
E- PROGRAMMATION DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 776	15
F- DIFFUSION ET VALORISATION DES RÉSULTATS	26
G- EXEMPLES DE PROJETS ET PROGRAMMES SÉLECTIONNÉS EN 2014	27
ANNEXES	34

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

En 2014, le Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) reçoit 85%¹ de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles assujetties à la TVA².

Il finance la mission « développement agricole et rural » annexée au budget du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). Les programmes budgétaires de la mission « développement agricole et rural » sont les suivants :

► **programme 775 « développement et transfert » géré par la DGPAAT** : financement des programmes annuels de développement agricole et rural des chambres d'agriculture, des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), du programme de génétique animale mis en œuvre par FranceAgriMer, de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agroécologie » et des actions d'accompagnement ;

► **programme 776 « recherche appliquée et innovation » géré par la DGER** : financement des programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles, d'appels à projets et des actions d'accompagnement.

L'ensemble des programmes financés par le CASDAR forment le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) dont l'élaboration est précisée dans l'article R-822-1 du Code rural et de la pêche maritime et l'arrêté modifié du ministre de l'agriculture et de la pêche du 19 octobre 2006.

LA GOUVERNANCE

La coordination nécessaire à la gestion du CASDAR et à la mise en œuvre des programmes est assurée par la DGER.

La consultation professionnelle sur les orientations en matière de développement agricole et rural et l'information sur l'utilisation des fonds est réalisée au sein de la Commission technique « développement agricole et rural » du CSO, présidée par la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche.

Chaque décision d'approbation des programmes fixant le montant maximum de subvention attribué au titre du CASDAR est soumise à la décision directe du Ministre par un arrêté après avis, selon le cas :

- du comité scientifique et technique de l'APCA pour les programmes pluri-annuels des chambres régionales de l'agriculture et de l'APCA
- du comité d'orientation scientifique et technique pour les programmes pluri-annuels des instituts techniques et de l'ACTA ;
- du comité scientifique de Coop de France ;
- du comité scientifique de l'agriculture biologique ;
- du comité scientifique des ONVAR ;
- des jurys des appels à projets.

Les financements sont mis en œuvre dans le cadre de conventions financières entre le MAAF/DGER ou le MAAF/DGPAAT ou le MAAF/DGAL et les organismes bénéficiaires précisant les éléments relatifs au projet financé, le montant de la subvention accordée pour le projet, au chef de file et à ses partenaires, les modalités de paiement des acomptes et soldes, les comptes rendus de réalisation du projet à produire, les relations entre le chef de file et ses partenaires, les éléments relatifs au contrôle et au reversement éventuel des fonds.

Les programmes et projets financés font l'objet d'évaluation par le CGAAER ou par des cabinets d'audit extérieurs choisis dans le cadre de marchés publics.

Les projets financés font également l'objet de contrôles de conformité :

- sur pièce, systématiquement, avant solde par les services instructeurs (DGPAAT, DGER, DGAL, FAM) et également sur place, pour quelques dossiers ;
- après solde, pour quelques dossiers, réalisés par le CGAAER.

¹ La loi de finances pour 2015 prévoit l'affectation de la totalité du produit de la taxe sur les exploitations au CASDAR

² La taxe est assise sur le chiffre d'affaires (CA) des exploitations agricoles assujetties à la TVA de l'année précédente. Elle est composée d'une partie forfaitaire de 90€ et d'une partie variable fixée à 0,19% jusqu'à 370 000 € de CA et à 0,05% au-delà.

ÉLÉMENTS SAILLANTS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2014

A- CONCERNANT LES PROGRAMMES FINANCES

1) Les priorités du PNDAR ont été redéfinies pour la période 2014-2020.

Elles ont été élaborées en tenant compte des évaluations et audits des programmes, dispositifs et projets. Elles sont précisées par la circulaire CAB/C2013-003 du 20/06/2013 (ci-annexée). Le PNDAR est le dispositif de référence pour la mise en œuvre du projet agro-écologique du MAAF en matière de recherche appliquée, d'innovation et de développement agricole.

Trois orientations stratégiques ont été fixées :

- ▶ augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises par la réduction de l'usage des intrants de synthèse ou ayant un impact sur la santé publique ou l'environnement, tout en maintenant des niveaux de production rémunérateurs. La conquête de l'autonomie passe aussi par la construction d'une position plus forte, individuelle et surtout collective, dans la chaîne de valeur ;
- ▶ promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production : la diversité au sein des parcelles, au sein des combinaisons entre l'animal et le végétal, au sein des exploitations et des territoires en vue de renforcer leur résilience, et de minimiser les risques économiques et environnementaux ;
- ▶ améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires.

Ces orientations stratégiques sont mises en œuvre selon les objectifs opérationnels suivants :

- ▶ favoriser le repérage, la production et la diffusion d'innovations sur les systèmes et les modes d'organisation ;
- ▶ construire des dynamiques territoriales innovantes en multipartenariat ;
- ▶ optimiser la production, la capitalisation, la diffusion et l'usage des données (références), des méthodes, des outils et des résultats en misant sur leur interopérabilité.

2) Deux contrats d'objectifs pour la période 2014-2020 ont été signés entre le MAAF et :

- ▶ le réseau des instituts techniques agricoles (ACTA) ;
- ▶ le réseau des chambres d'agriculture (APCA).

Ces contrats d'objectifs répondent aux orientations, objectifs opérationnels et actions thématiques prioritaires du PNDAR 2014-2020. Ils constituent le cadre de référence à partir duquel d'une part, les instituts techniques agricoles fédérés par l'ACTA et d'autre part les chambres d'agriculture et l'APCA élaborent et conduisent leurs programmes d'actions pour toute la période 2014-2020.

Pour mémoire, un contrat d'objectifs fixant le cadre d'intervention des instituts techniques agro-industriel en appui au développement du secteur agro-alimentaire pour la période 2014-2020 a également été signé entre le MAAF et l'ACTIA.

3) La mise en œuvre des orientations et objectifs opérationnels du PNDAR 2014-2020 s'appuie sur des modalités nouvelles, qui ont été précisées en 2014 :

- ▶ actions thématiques transversales au sein des réseaux ou inter-réseaux. L'ACTA a défini 5 actions thématiques transversales en 2014. Elles seront mises en œuvre par redéploiement de l'enveloppe budgétaire des programmes annuels en 2015 ;
- ▶ deux chantiers nationaux relatifs à la mutualisation des données, à la capitalisation et à la diffusion des résultats. La préparation du cahier des charges de ces chantiers nationaux a été confiée au GIS relance agronomique élargi à des membres du CGAER ;
- ▶ appel à propositions pour la mise en place des programmes pluriannuels des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) ;
- ▶ projets pilotes régionaux de développement agricole et rural.

4) Un nouvel appel à projets spécifique « mobilisation collective pour l'agro-écologie » dont les bénéficiaires préfigurent les futurs GIEE a été financé sur le programme 775 à hauteur de 6,7 M€.

Pour mettre en œuvre le projet agro-écologique pour la France, la DGPAAT a lancé en 2013 un nouvel appel à projets intitulé « Mobilisation collective pour l'agro-écologie ». Il a été rendu public par la circulaire DGPAAT/SDDRC/C2013-3048 du 07 mai 2013. Il vise à accompagner des groupes d'agriculteurs, sur des projets innovants visant à améliorer l'efficacité environnementale et la performance économique de leurs systèmes de production.

5) Le nouvel appel à projets intitulé « recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation » constitue une évolution de l'appel à projets « recherche finalisée » en ce qui concerne d'une part les thématiques, du fait d'une orientation plus marquée sur les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, mesures...) et d'autre part, une ouverture au partenariat avec les instituts techniques agro-industriels afin de favoriser le décloisonnement des activités de recherche des instituts techniques agricoles et des instituts techniques agro-industriels sur des thématiques d'intérêt prioritaire compatibles avec un financement du CASDAR.

6) Un nouvel appel à projets pilotes pour la transition agro-écologique des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole a été lancé en 2014.

Il s'inscrit dans le plan « enseigner à produire autrement » du projet agro-écologique du MAAF. Il vise à renforcer l'engagement des exploitations et des ateliers technologiques

des établissements d'enseignement agricole dans la diffusion de formes d'agriculture performantes sur les plans économique, environnemental et social. Il doit permettre d'engager, dans chaque région, une ou plusieurs exploitations ou ateliers technologiques autour d'un projet pilote qui aura pour finalité :

- ▶ la production de références en matière d'efficacité économique, environnementale et sociale et de propositions en terme de transfert et de valorisation pédagogique des résultats ;
- ▶ la mise au point de pratiques techniques innovantes adaptées au contexte pédoclimatiques et écosystémique, ainsi qu'à l'organisation économique et sociale du territoire.

7) Une partie du programme d'expérimentations de FranceAgriMer a été financé pour la première fois par le CASDAR à hauteur de 10 M€ dans le cadre d'une convention financière de mise en œuvre MAAF/DGER.

Ce programme qui était antérieurement financé en totalité sur le programme 154, vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléo-protéagineux. Il est mis en œuvre sous forme d'appels à propositions par filière et d'un appel à propositions régionalisé dont les thématiques et les modalités de sélection et de financement ont été publiées sous forme de décision du Directeur général de FAM du 01/04/2014.

B- CONCERNANT LE BUDGET 2014

La recette du CASDAR au 31/12/2014 s'est élevée à 117 124 701 € soit - 8 375 299 € par rapport au montant inscrit en LFI 2014 (125,5 M€). Cette baisse de recette liée à une diminution de 3,7% du chiffre d'affaires des exploitations agricoles en 2013 a été anticipée dans la programmation budgétaire 2014, celle-ci ayant été basée sur une perspective de recette de 116,750 M€ réévaluée en fin d'année 2014 à 117 M€.

L'exercice budgétaire 2014 a bénéficié d'un montant de 16,29 M€ de crédits de reports (9,68 M€ pour le programme 775 et 6,61 M€ pour le programme 776) de l'exercice 2013 sur 2014, principalement liés aux excédents de recette des exercices 2012 et 2013, dont la procédure de rattachement a pu être menée à bien en 2012 et en 2013.

LES STRUCTURES CHARGÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CASDAR

.....

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales

► Bureau de la finalisation de la recherche, en charge des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et des actions d'accompagnement : 2 ETP ;

► Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation, en charge des appels à projets « innovation et partenariat », « recherche technologique », « transition agroécologique des exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole » et « réseaux mixtes technologiques », de la contractualisation financière et technique du programme « d'expérimentations » de FAM, des conventions financières de l'ensemble du programme 776 et de la coordination générale du CASDAR (programme 776 et 775) : 3,9 ETP dont 0,8 ETP « gestionnaire de crédits et mise en œuvre des conventions financières » assure la mise en œuvre des crédits CASDAR du programme 776 dont la DGER est responsable ainsi que pour certains dossiers du programme 775 financés par la fonction support du programme 776.

Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Service de la forêt, de la ruralité et du cheval

Sous-direction du développement rural et du cheval

► Bureau de l'aménagement des territoires et du développement agricole, en charge des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des chambres d'agriculture, des ONVAR, du programme d'appui à la génétique animale, de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie », des actions d'accompagnements. L'instruction, le pilotage, le contrôle et l'évaluation, de ces programmes, des actions d'accompagnement de ces programmes et des appels à projets mobilise 4 ETP dont 3,5 pour des chargés de mission et 0,5 pour un gestionnaire de crédits.

► Bureau des programmes budgétaires et des établissements publics, en charge de la gestion comptable des crédits : 0,25 ETP.

Direction générale de l'alimentation

Service de la prévention des risques sanitaires et de la production primaire

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

► Bureau des semences et de la santé des végétaux en charge de l'appel à projets « semences et sélection végétale » : 1,1 ETP

FranceAgriMer

Direction des interventions

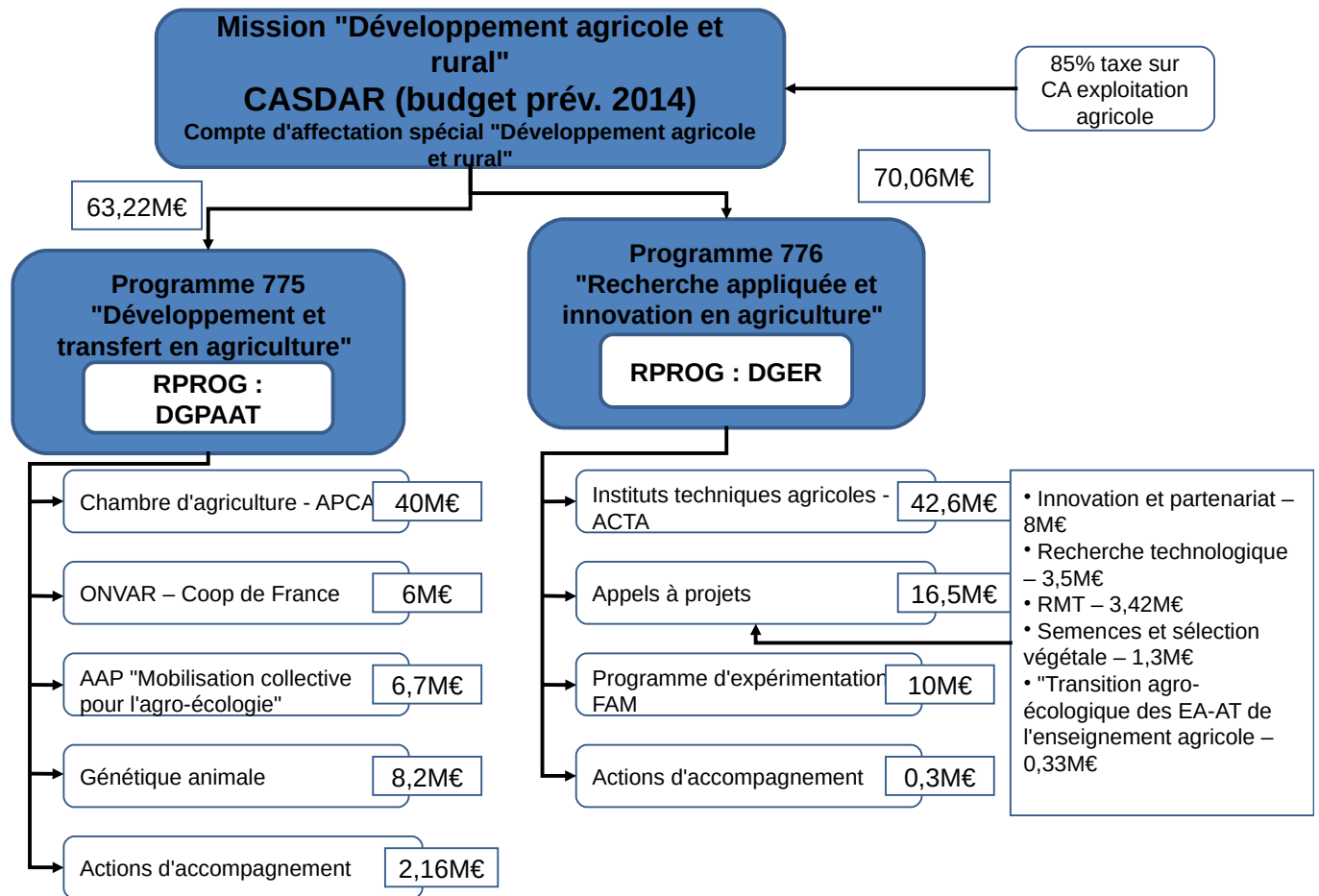
Service des aides nationales, de l'appui aux entreprises et à l'innovation, : 8 ETP

Services territoriaux de FAM en DRAAF : 3,5 ETP

chargés de la mise en œuvre d'une partie du programme « d'expérimentations » de FranceAgriMer (FAM), financé à hauteur de 10 M€ en 2014 sur le programme 776. Ce programme qui était antérieurement financé en totalité sur le programme 154, vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléo-protéagineux. Il est mis en œuvre sous forme d'appels à propositions par filière et d'un appel à propositions régionalisé dont les thématiques et les modalités de sélection et de financement ont été publiées sous forme de décision du Directeur général de FAM du 01/04/2014.

LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE 2014

A- LA MAQUETTE BUDGÉTAIRE 2014 (AE)



B- LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE DÉTAILLÉE 2014 (en AE)

EXECUTION BUDGETAIRE CASDAR 2014 (AE)		(en euros)
1- RESSOURCES 2014 (Prévision)		Prévision Exécution budgétaire
LFI 2014 (Rappel)		125 500 000
- programme 775		57 453 250
- programme 776		68 046 750
Recette provisoire 2014		117 124 701
Programme 775		
prévision de recette 2014		53 619 081
report 2013 sur 2014 (yc excédent 2012 et 2013)		9 679 500
Sous total Programme 775		63 298 581
Programme 776		
prévision de recette 2014		63 505 620
report 2013 sur 20104 (yc excédent 2012 et 2013)		6 612 357
Sous- total Programme 776		70 117 977
TOTAL RESSOURCES prévisionnelles		133 416 558
TOTAL UTILISATIONS (Base arrêtés 2014)		
- programme 775 (DGPAAT) "développement et transfert"		
1- PRDAR Chambres d'agriculture (arrêtés du 05/06/14 et suivants)		40 012 346
2 - PDAR ONVAR (arrêtés du 05/06/14 et du 05/08/14)		6 011 094
3 - Génétique animale (FAM) (arrêté du 05/08/14)		8 235 029
4 - Appel à projets 2013 "Mobilisation collective pour l'agro-écologie" (arrêté du 09/01/2014)		6 207 923
4 bis - Actions d'accompagnement issues de l'AAP 2013 "MCAE" (arrêté du 09/01/2014)		497 579
5 - actions d'accompagnement/thématiques innovantes 2014		
5.1 actions d'accompagnement 2013 non engagés (arrêté du 11/2013)		82 299
5.2 APCA machinisme agricole (Arrêté du 05/06/14)		350 000
5.3 Complément CA Guyane et Mayotte (arrêtés du 17/07/14 et 05/08/14)		180 000
5.4 programme FNAB 2014 (arrêtés du 05/08/14 et du 17/11/14)		876 362
5.5 FNCIVAM (arrêté du 05/06/14)		250 000
5.6 complément InterAFOCG (05/06/14)		50 000
5.7 complément AFIP (05/06/14)		50 000
5.8 Projet Coop de France/JA (arrêté du 05/08/14)		149 819
5.9 CDA Meuse (arrêté du 21/11/2014)		92 150
5.10 Consortium Noir de Bigorre (arrêté du 21/11/14)		80 000
Sous total actions d'accompagnement		2 160 630
6 - fonction support		95 208

 part par programme
 base PLF 2014
 0,457795
 0,542205

Sous-total programme 775	63 219 809	Excédent (+) + 78 772
- programme 776 (DGER) " recherche appliquée et innovation"		
1-PDAR instituts techniques/ACTA (arrêté du 5/06/2014)	42 629 917	
2 -Appel à projets		
2.1 innovation et partenariat (arrêté du 16/07/2014)	7 999 998	
2.2 recherche technologique (arrêté du 16/07/2014)	3 500 000	
2.3 RMT (arrêté du 2/06/2014)	3 420 000	
2.4 semences et sélection végétale (arrêté du 19/08/2014)	1 302 844	
2.5 projet pilotes de mobilisation EA et AT enseignement agricole pour la transition agroécologique (arrêté du 9/10/2014)	339 898	
sous-total appels à projets	16 562 740	
3 - Programme d'expérimentation mis en œuvre par FAM (arrêté du 5/06/2014)	10 000 000	
4- actions d'accompagnement approuvées par arrêté en 2013 et non engagées	175 000	
5 - Actions d'accompagnement /thématiques innovantes 2014:		
5.1 - UNCPIE (arrêté du 5/06/2014)	181 000	
5.2 - ACTA -outil diagnostic agroécologique des exploitations agricoles (arrêté du 12/09/2014)	35 000	
5.3 - IDELE - reconquête ovine (arrêté du 3/11/2014)	100 000	
Sous-total actions d'accompagnement	316 000	
6 - réouverture AE dossier FRCIVAM Bretagne N°1253 AAP IP suite à clôture par erreur	229 455	
7- Fonction support	146 251	
Sous total programme 776	70 059 363	Excédent (+) + 58 613
Total utilisations (base PLF)	133 279 172	Excédent global (+) + 137 386

C- L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2014 (AE et CP)

	Crédits ouverts en LFI 2014 + reports 2013 sur 2014		Crédits réels Base recette 2014 + reports 2013		Exécuté	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
775	67 132 750	74 626 970	63 298 581	70 792 801	62 879 096	62 307 043
776	74 659 107	108 795 177	70 117 977	104 254 047	69 137 584	70 091 423
Total	141 791 857	183 422 147	133 416 558	175 046 848	132 016 680	132 398 466

D- PROGRAMMATION DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 775

1) Programmes annuels de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA

Un nouveau contrat d'objectifs des chambres d'agriculture pour les programmes de développement agricole et rural 2014-2020 a été signé le 10 décembre 2013 par le Président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et par le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Il met l'accent sur les thématiques prioritaires du PNDAR 2014-2020 : anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement, conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires basés sur les principes de l'agro-écologie, qualité et valorisation des produits agricoles, renouvellement des générations et des formes d'exercice de l'activité agricole.

Les chambres d'agriculture doivent, sur ces thématiques, assurer le pilotage d'actions visant principalement au développement de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles orientées vers l'agro-écologie.

Montants des aides attribuées à l'APCA, aux chambres d'agriculture et aux massifs

Chambres d'agriculture et massifs	Montant (€)
Alsace	642 982
Aquitaine	2 726 936
Auvergne	1 761 605
Auvergne (massif central)	99 687
Bourgogne	1 494 124
Bretagne	2 994 548
Centre	1 930 209
Champagne-Ardenne	1 622 975
Corse	460 500
Franche-Comté	956 323
Franche-Comté (massif du Jura)	36 158
Ile de France	545 089
Languedoc-Roussillon	1 868 528
Limousin	1 171 001
Lorraine	1 153 319
Lorraine (massif vosgien)	0
Midi-Pyrénées	3 284 273
Midi-Pyrénées (massif des Pyrénées)	49 651
Nord - Pas de Calais	1 077 515
Normandie	2 250 284
Pays de la Loire	2 840 454
Picardie	1 207 287
Poitou-Charentes	1 829 112
Provence Alpes Côte d'azur	2 132 490
Rhône-Alpes (massif Alpes)	79 163
Rhône-Alpes	2 993 381
Guadeloupe	363 872
Guyane	180 000
Mayotte	91 800
Martinique	372 589
Réunion	487 830
APCA	1 746 641
Total	40 012 346

2) Programmes annuels de développement agricole et rural des ONVAR

Pour ce qui concerne Coop de France et les ONVAR, leurs contrats d'objectifs 2009-2013 respectifs ont été prolongés pour la seule année 2014. Un appel à propositions de programmes 2015-2020, visant à refonder le cercle des bénéficiaires du CASDAR au titre des ONVAR sur la base d'une mise en concurrence, a été lancé par la note de service NOR AGRT 1412536N du 05 juin 2014.

3) Programmes annuels d'appui à la génétique animale

Le programme pluriannuel 2014-2020 en faveur du progrès génétique animal porté par FranceAgriMer se décline en 5 actions élémentaires dont les tâches financées par le CAS DAR rentrent dans le cadre des priorités de l'Etat en matière de génétique animale et s'appuient principalement sur les missions confiées par le Code rural et de la pêche maritime aux organismes agréés par l'Etat :

- ▶ préparer les ruminants de demain ;
- ▶ amélioration génétique des porcins ;
- ▶ gestion optimisée du patrimoine zoogénétique d'espèces avicoles et aquacoles ;
- ▶ gestion des bases de données nationales et évaluation génétique des ruminants et porcins ;
- ▶ Cryobanque nationale.

Les chefs de file de ces actions élémentaires sont respectivement l'interprofession de la génétique des ruminants France Génétique Elevage (FGE), l'IFIP – institut du porc, le Syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français (SYSAAF), l'INRA, l'Institut de l'élevage (pour la Cryobanque nationale).

Montants des aides attribuées aux programmes de développement agricole et rural portés par les ONVAR

Organismes	Montant (€)
ANSGAEC	325 000
AFIP	140 761
COOP de FRANCE	2 965 335
FNCIVAM	210 943
SERVICE DE REMPLACEMENT France (ex FNSR)	70 306
InterAFOCG	154 585
MRJC	163 554
TRAME	1 980 610
Total	6 011 094

Montants des aides attribuées au programme Génétique animale en euros

Organisme	Montant (€)
FranceAgriMer	8 235 029

Détail de la répartition des aides

Action élémentaire		Opération	
Numéro	Libellé	Numéro	Libellé
1	Préparer les ruminants de demain : 5 995 912 € de subvention CASDAR	1.1	Gouvernance (pilotage et évaluation)
		1.2	Ingénieur du dispositif
		1.3	SNIGs
		1.4	Gestion dynamique et adaptative des races
		1.5	Contrôles des performances
		1.6	PNAGRTE
2	Amélioration génétique des porcins : 922 588 € de subvention CASDAR	2.1	Ingénierie du dispositif génétique porcin collectif
		2.2	Gestion et adaptation des systèmes d'information génétique
		2.3	Phénotypages
3	Gestion optimisée du patrimoine zoogénétique d'espèces avicoles et aquacoles : 350 154 € de subvention CASDAR		
4	Gestion des bases de données nationales et évaluation génétique des ruminants et porcins : 837 376 € de subvention CASDAR		
5	Cryobanque nationale : 129 000 € de subvention CASDAR		

Les actions élémentaires 1 et 2 se déclinent respectivement en 6 et 3 opérations.

4) Appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie »

Cet appel à projets, conduit dans le cadre du Programme National de Développement Agricole et Rural (PN DAR) financé par le CASDAR, correspond à l'un des engagements du Ministre formulés lors de la conférence nationale « Produisons autrement » du 18 décembre 2012.

Les objectifs de cet appel à projets sont directement issus du projet agro-écologique pour la France : les candidatures devaient porter sur des projets à caractère agricole et rural, impliquant des collectifs d'agriculteurs ayant pour objectif la mise en place d'innovations contribuant à améliorer significativement et collectivement les impacts des systèmes d'exploitations sur l'environnement, tout en préservant ou améliorant leur performance économique. L'approche systémique était particulièrement ciblée.

Les projets lauréats sont représentatifs de la diversité des candidatures en termes d'orientations de production (élevage, grandes cultures, polyculture, maraîchage,...) et de la diversité des acteurs du développement agricole (ex ; chambres d'agriculture, coopératives, associations ...) qui se sont largement investis pour venir en appui aux collectifs d'agriculteurs. Les thèmes dominants des projets sont l'autonomie alimentaire des troupeaux, la qualité de l'eau et la réduction des intrants, l'agriculture biologique ou encore l'agroforesterie.

Lauréats de l'appel à projets "mobilisation collective pour l'agro-écologie "

Structure	Montant des aides attribuées (€)
GAGE SARL	90 000,00
BIO SAVANE - Société Coopérative Agricole	96 640,00
SCA Vivéa	100 000,00
Association Tanafou Yahazi de Mtsahara	99 167,00
Coop ADEM	99 600,00
Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France	99 610,00
CIVAM DE L'OASIS	79 387,50
Chambre d'agriculture de la Haute-Marne	100 000,00
CA de l'Aisne	87 281,00
Snaterre Pôle Légumes	98 519,00
Association d'agriculteurs « Sol en Caux »	99 146,00
GDA de Loches Montrésor	42 060,53
FD CUMA Indre et Loire (FD CUMA 37)	41 960,00
Agralys	70 520,00
Chambre d'Agriculture du Cher	48 441,00
Chambre d'agriculture d'Indre et Loire	99 074,00
Union Associations Producteurs AOP	51 308,00
Chambre d'Agriculture du Calvados	41 200,00
Chambre d'agriculture de l'Orne	28 228,00
Association Terre de Basse-Normandie	34 002,00
Chambre d'agriculture de l'Orne	14 301,00
Association "Past'Horizons"	73 200,00
Fédération CUMA Bourgogne - Antenne de la Nièvre	59 449,60
Chambre d'Agriculture de la Nièvre	81 806,00
Association de la plaine du Saulce	33 242,00
SAS METHA TERNOIS	100 000,00
GABNOR	99 824,00
Chambre d'agriculture de la région Nord pas de Calais	47 328,00
FRCUMA Nord Pas-de-Calais	28 972,00

Structure	Montant des aides attribuées (€)
APAD 62	100 000,00
ALADEAR	80 000,00
Chambre d'agriculture régionale d'Alsace (CARA)	54 810,00
Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	80 000,00
Syndicat de Défense et Promotion du Kirsch de Fougerolles	projet annulé
CADREBON	52 000,00
Union des CUMA des Pays de la Loire-section 44	64 770,00
GABB Anjou	35 755,00
ADEAS CIVAM	38 248,00
GRAPEA CIVAM 85	25 780,79
SAS St Georges Méthagri	83 200,00
APAD Centre Atlantique	100 000,00
Chambre d'Agriculture de la Sarthe	53 063,00
CAVAC	91 125,00
Coopérative des agriculteurs de la Mayenne (CAM)	40 198,00
Comité de Développement des agriculteurs et agricultrices Zone légumière	69 320,00
CEDAPA	66 577,00
FDCUMA 29	25 325,00
Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine	46 900,00
Association Terres et Bocages	74 200,00
FRCIVAM Poitou Charentes	80 474,60
FRCIVAM Poitou-Charentes	88 726,00
SOL VIVANT	42 000,00
Chambre d'agriculture de Charente-Maritime	40 000,00
GIE Biolo PAM 17	56 568,00
Chambre Départementale d'agriculture de Dordogne	69 897,60
FD CUMA des Pyrénées-Atlantiques	41 900,00
COFRA, Coopérative	73 100,00
Cave coopérative de Tutiac	100 000,00
Association XAPATA	25 400,00
SICASELLI	100 000,00
AGRO D'OC UNION DES CETA D'OC	53 910,00
BIO 82	73 460,64
Association Maison de la Vigne et du vin de Gaillac	41 360,00
SCA QUALISOL	60 000,00
Chambre d'agriculture de l'Ariège	96 000,00
Chambre d'agriculture du Gers	77 241,00
Chambre d'agriculture de l'Ariège	97 047,00
Association vétérinaires éleveurs du Millavois (AVEM)	100 000,00
Association Pétonnelle	57 400,00
ADEAR 32	26 600,00
GUIZERIX Cuma	61 488,00
ERABLES 31 Groupement des agriculteurs bio de Haute-Garonne	55 337,50
Jeunes agriculteurs de la Creuse	94 854,00
Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne	21 905,00
Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne	19 718,00
Chambre d'agriculture de la Creuse	30 627,00
Association CENDRECOR	73 339,00
Collectif pour le développement de l'agro-écologie	100 000,00
Parc du Vercors, Maison du Parc	87 576,00
ADDEAR Loire	70 460,00
Ceps et Charrues, Association des Producteurs et Vignerons bio en Beaujolais	29 415,00
SCARA	100 000,00
Parc naturel régional du Massif des Bauges	99 896,00
Cant'ADEAR	8 650,00
Cant'ADEAR	8 292,00
Comité de région de développement agricole des monts du Cantal	56 460,00
SARL AGRI BRIVA METHA	83 240,00
Coopérative catalane des éleveurs	41 958,00
Association ACREPHYL	48 010,00

Structure	Montant des aides attribuées (€)
Coopérative vignobles Dom Brial	62 470,00
SCA du vignoble de la Voie d'Héralclès	68 352,00
Biocivam de l'Aude	30 146,00
Terracoopa	75 000,00
Association Chemin cueillant	24 000,00
Groupement Pastoral Côte Vermeille	90 000,00
Chambre d'agriculture du Vaucluse	43 550,00
Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence	80 000,00
Association Agribio Hautes-Alpes	87 599,00
MIRAMAP	100 000,00
Bio de Provence Alpes - Côte d'Azur	28 128,00
Groupement régional des CIVAM en PACA	45 000,00
Chambre d'Agriculture de Corse du Sud	42 000,00
Total	6 594 093,56

5) Actions d'accompagnement : projets de développement agricole et rural portant sur des thématiques innovantes

Ces projets permettent de lancer des actions rapides d'expérimentation, de production d'outils méthodologiques, de diffusion d'innovations ou de campagnes d'information pour répondre à des situations d'urgence ou pour explorer des thématiques émergentes. Ce type d'actions peut être particulièrement utile sur des thématiques d'actualité (test de la certification « haute valeur environnementale » des exploitations agricoles, réforme de la politique de qualité ou d'origine...) nécessitant des réponses et des résultats rapides.

Organismes	Montant en euros	Engagement
FNCIVAM	30 000,00	30 000,00
FNCUMA	52 299,00	52 299,00
APCA (machinisme agricole pour mémoire car intégré dans le montant du PRDAR)	350 000,00	350 000,00
Complément CA Guyane (pour mémoire car intégré dans le montant du PRDAR)	90 000,00	90 000,00
CAPA Mayotte	90 000,00	90 000,00
FNAB	876 362,00	876 362,00
FNCIVAM (capitalisation)	250 000,00	250 000,00
InterAFOCG	50 000,00	50 000,00
AFIP	50 000,00	50 000,00
CooP DE France	149 819,00	149 819,00
Chambre d'agriculture de la Meuse	92 150,00	Engagements reportés
Consortium du noir de Bigorre	80 000,00	en 2015
Total	1 720 630	1 548 480
+ pour mémoire car intégrés dans le montant des programmes	440 000	440 000

6) Fonction support du programme 775

La fonction support du programme 775 couvre :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture, des massifs montagneux, de l'APCA, de Coop de France et des ONVAR : organisation de réunions techniques et de comités scientifiques, frais de déplacements des personnels DGPAAT, frais de participation d'experts, membres de conseils scientifiques, organisation des conseils scientifiques ;

- les frais d'organisation de séminaires dans le champ du développement agricole et rural permettant une transversalité

entre programmes et une évolution des programmes vers les priorités ministérielles ;

- les frais de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des programmes. En 2014 on peut noter deux activités d'accompagnement de l'appel à projets mobilisation collective pour l'agro-écologie : une analyse systématique de l'ensemble des candidatures par un stagiaire et l'engagement d'une étude (avec l'INRA) sur la mise en œuvre des projets lauréats par les collectifs d'agriculteurs. Cette dernière activité était prévue au dernier paragraphe de la circulaire de l'AAP (DGPAAT/SSDR/C2013-3048) ;

- les frais relatifs à des actions de communication.

Les engagements effectués en 2014 sur la fonction support du programme 775 s'élèvent à 95 208,30 € (cf. tableau ci-dessous).

775	Montant				
	Fonction support	Convention	Engagement	Paiement réalisé	Réfaction
DOSSIERS 2014					
PROTOCOLE DE GESTION	15 000,00	13 750,00	13 750,00		
MC SEGGELEN	1 440,00	1 440,00	1 440,00		0
CESE	4 218,30	4 218,30	4 218,30		
OPTIMUM	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
AGROPARIS TECH	21 500,00	21 500,00	17 200,00		
Coop DE FRANCE	4 500,00	4 500,00	3 825,00		
Service de remplacement	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
INRA	45 900,00	45 900,00	39 015,00		
TOTAL	96 458,30	95 208,30	83 348,30		0,00

Par ailleurs, dans le cadre de la fonction support, deux évaluations externes engagées en 2013, ont été conduites en 2013-2014, l'une sur le programme de génétique animale et l'autre sur le PRDAR Bourgogne.

N.B. aucune rémunération de personnel de l'administration gestionnaire du programme (DGPAAT) n'est financée par le programme 775.

E- PROGRAMMATION DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 776

Le nouveau contrat d'objectifs, élaboré dans le cadre des orientations du PNDAR 2014-2020 a été signé entre l'ACTA et le Ministre en charge de l'agriculture, le 20 décembre 2013.

Il met l'accent sur les méthodologies, les compétences, les outils mobilisés par les instituts techniques agricoles pour mettre en oeuvre les orientations fixées par le Ministre et pour placer le réseau en situation de mesurer l'impact de ses actions.

Le cœur du nouveau contrat d'objectifs consiste en sept Actions de Référence du Contrat d'Objectifs, dénommées « ARCO », dont le développement méthodologique permettra de traiter les thèmes et objets d'intérêts transversaux ou spécifiques aux filières. Ces ARCO constituent les métiers de la recherche appliquée et s'enchaînent dans le temps.

En application de ce contrat d'objectifs, les programmes pluriannuels de recherche appliquée des instituts techniques du réseau, et de l'ACTA elle-même, doivent référencer les actions de leur programme d'une part par rapport aux thématiques prioritaires du PNDAR, c'est-à-dire les sujets de travail, et d'autre part par rapport aux ARCO, c'est-à-dire les méthodes de travail.

Les 7 ARCO du contrat d'objectifs sont les suivantes :

- ▶ Action 1 - Connaître les dynamiques des acteurs et porteurs d'enjeu : identifier leurs systèmes, leurs pratiques et leurs attentes – détecter l'innovation
- ▶ Action 2 - Conduire des travaux de veille, de bibliographie, d'analyse socio-économique, environnementale et de prospective
- ▶ Action 3 - Contribuer à la double performance des systèmes de production agricole via des approches factorielles ou analytiques visant à quantifier des relations de causalités
- ▶ Action 4 - Contribuer à la double performance via des approches systémiques de la production agricole portant sur différentes échelles de temps et d'espace
- ▶ Action 5 - Analyser les données et élaborer des références et des modèles. Les inscrire dans un système d'information
- ▶ Action 6 - Valoriser et transférer les outils et références produits
- ▶ Action 7 - Evaluer les actions conduites et leurs impacts.

L'Europe est également un élément déterminant de ce nouveau contrat d'objectifs. L'ACTA aura un rôle clé dans l'ouverture européenne des ITA pour 2014-2020 afin de leur permettre de s'inscrire dans les politiques de soutien de la Commission

européenne, désormais davantage orientées vers les acteurs du développement conformément à l'initiative « Union Européenne pour l'innovation ». Ce nouveau contexte ouvre de nombreuses opportunités de projets pour les ITA, tant au niveau transnational qu'au niveau de la gestion par les Régions des fonds de la politique de cohésion.

Ainsi, au cours de la période 2014-2020, le réseau des ITA devra participer aux travaux de construction de programmes, de projets, et de partenariats, dans le cadre de l'initiative européenne *IEP for sustainable agriculture*, « Partenariat Européen pour l'Innovation pour une Agriculture Durable » (PEI).

Les partenariats sont un autre facteur-clé de ce contrat d'objectifs. Sur la base de synergies avec la recherche finalisée désormais solides, et avec le PEI à l'esprit, le réseau des ITA est encouragé à :

- nouer des partenariats avec les régions de France pour être présent dans les nouveaux lieux de concertation issus de la décentralisation,
- revisiter le dialogue avec les Interprofessions pour une plus grande implication des porteurs d'enjeu,
- accroître sa collaboration avec l'enseignement agricole.

Autre ligne de force du contrat d'objectifs, l'ACTA est appelée à promouvoir le rapprochement avec l'ACTIA, pour une stratégie européenne concertée et pour une offre nationale cohérente en matière de recherche et développement sectorielle.

Le PNDAR 2014-2020 et le contrat d'objectifs de l'ACTA 2014-2020 prévoient la mise en place de mesures nouvelles :

► les actions thématiques transversales dont l'objet est de mieux coordonner les travaux conduits sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun au réseau ou en inter-réseau. Elles sont en cours de définition au sein du réseau ACTA et commenceront à être mises en œuvre en 2015. Elles seront conduites en mode projet dont le rôle de chef de file sera confié à un institut ou à l'ACTA et conduit en partenariat avec les instituts techniques intéressés. Le financement sera assuré par redéploiement du financement des programmes annuels 2015 ;

► les chantiers nationaux conduits sur toute la durée du PNDAR 2014-2020 ont pour objet de définir et mettre en œuvre une stratégie :

- de capitalisation des données et résultats produits dans le cadre des financements attribués au titre du PNDAR ;
- pour la validation des résultats issus des expérimentations.

Ils mobiliseront les compétences et les ressources aux niveaux national et local de tous les réseaux des acteurs du PNDAR, et au-delà, des acteurs de la recherche amont. En 2014, l'élaboration du cahier des charges de ces chantiers a été confiée au GIS « relance agronomique ». Ces travaux seront approfondis en 2015 avec pour objectif de démarrer concrètement les travaux en 2015.

1) Les programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles

PDAR Instituts techniques agricoles 2014	Montant (€)
ACTA (AGPH-ITSAP)	2 660 073
ARVALIS-Institut du Végétal (ANITTA)	10 606 293
ASTREDHOR	694 654
CETIOM (UNIP)	1 309 806
CTIFL (ANIFELT-BBV)	2 788 403
FNPPPT	146 450
ITAB (ABIODOC)	1 075 292
IFPC	371 781
IFV	5 773 160
IFIP	4 671 292
Institut de l'élevage	9 489 960
ITAVI	1 662 250
ITB	646 713
ITEIPMAI (CRIEPPAM-CNPMAI)	733 790
Total Instituts techniques agricoles	42 629 917

2) Les actions d'accompagnement

Les actions d'accompagnement sont financées en complément des programmes de développement agricole et rural des instituts techniques.

Elles portent sur des thématiques innovantes répondant à des préoccupations d'actualité pour le développement de l'agriculture.

Actions d'accompagnement 2014	Montant (€)
UNCPIE (développement d'un partenariat avec les chambres d'agriculture et l'enseignement agricole dans le domaine de l'agriculture durable)	181 000
ACTA (outil de diagnostic agroécologique des exploitations agricoles)	35 000
IDELE (« reconquête ovine »)	100 000
IFIP (RMT systèmes de production animale et environnement) *	25 000
CRA Bourgogne (RMT systèmes de culture innovants) *	25 000
ACTA (plateforme inter-réseaux PLAGE sur la durabilité des pratiques agricoles) *	100 000
ITAVI (réalisation d'un document de synthèse « produire des volailles autrement ») *	10 000
ITAVI (conduite du pâturage des lapins élevés en AB) *	15 000
Total	491 000

*Les actions signalées par une astérisque ont fait l'objet d'un arrêté d'approbation en 2013 mais les crédits correspondants n'ont été engagés qu'en 2014 : ils font partie des reports de 2013 sur 2014.

3) Le programme d'expérimentation de FAM

Une partie du programme « d'expérimentations » mis en œuvre par FranceAgriMer (FAM) est financé à hauteur de 10 M€ en 2014 sur le programme 776. Ce programme qui était antérieurement financé en totalité sur le programme 154, vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléo-protéagineux. Il est mis en œuvre sous forme d'appels à propositions par filière et d'un appel à propositions régionalisé dont les thématiques et les modalités de sélection et de financement ont été publiées sous forme de décision du Directeur général de FAM du 01/04/2014.

Synthèse du programme d'expérimentation 2014 :

- ▶ Nombre total de projets déposés : 1208
- ▶ Nombre total de projet retenus : 874
- ▶ Coût total des programmes : 52 107 997 €
- ▶ Aide totale : 15 795 093 € dont 10 M€ au titre du programme 776 CASDAR
- ▶ Toutes les régions sont concernées.
- ▶ Les fruits et légumes représentent la moitié des programmes d'expérimentation, la viticulture 20 %.

Thématiques principales :

En filières végétales, les 3 thématiques principales sont :

- protection des cultures ;
- techniques culturales ;
- matériel végétal.

En filières animales, les 2 thématiques principales sont :

- sanitaire ;
- conduite d'élevage.

Le rapport d'activité relatif au programme d'expérimentation 2014 est disponible sur le site :

https://experimentation.franceagrimer.fr/Pages/consulter_biblio.aspx

Répartition des aides accordées par FAM au titre du programme d'expérimentations financé par le CASDAR en 2014, par filières et par régions



Région	Apiculture	Céréales	Cidre	Fruits et légumes Transformés	Fruits et légumes Frais	Horticulture	Lait	Oléoprotéagineux	PPAM	Tabac	Viticulture	Ruminants	Vianches blanches	Total
National			160 000,00	205 630,00	885 791,60	233 512,20	156 179,71	179 298,00		238 000,00	1 445 296,55	428 890,00	681 981,07	4 614 579,13
Alsace	1 600,00				34 725,00	13 708,59					29 500,00	6 225,00		86 758,59
Aquitaine	20 000,00				356 288,61	90 000,00				25 520,00	151 530,44			643 339,05
Anvergne														0,00
Basse-Normandie			21 511,00		179 652,00	26 259,00					15 000,00	21 000,00		227 422,00
Bourgogne	4 931,00	27 906,90		8 000,00	26 039,00	20 000,00								82 039,00
Bretagne	25 000,00	16 147,00			206 926,69	93 142,84								340 907,43
Centre					325 353,00	99 212,00		7 461,00			56 780,00	63 594,00		593 547,00
Champagne-Ardenne		125 361,60						48 619,00			15 000,00			174 000,60
France Conté														15 000,00
Haute-Normandie			10 647,00			67 319,00								77 966,00
IDF						51 644,00								51 644,00
Languedoc-Roussillon	7 833,05	54 563,41			302 180,00			7 356,54			265 139,48			637 152,46
Limousin					35 277,00									35 277,00
Lorraine					37 843,00									37 843,00
Midi-Pyrénées	58 000,00	36 235,00			308 586,00			22 175,00			164 034,00			589 030,00
Nord Pas-de-Calais					157 201,00	13 957,00				1 331,00				172 489,00
PACA	27 724,00				341 341,00	116 371,00			37 961,00		186 347,00			709 734,00
Pays de la Loire			28 662,00		160 036,12	83 311,50			63 074,20		74 023,00			409 108,82
Picardie								18 676,00						18 676,00
Poitou-Charentes		30 000,00			41 304,24	7 983,77		20 000,00			32 100,00		15 000,00	146 368,01
Rhône-Alpes	14 786,79				187 916,53	22 903,91			36 889,69	13 600,00	52 277,46			328 376,26
Total régions	159 876,84	290 253,91	60 820,00	8 000,00	2 700 671,19	705 812,61	0,00	124 287,54	137 914,79	40 451,00	1 041 791,38	90 819,00	15 000,00	5 375 698,26
Total	159 876,84	290 253,91	220 820,00	213 630,00	3 586 462,79	939 324,81	156 179,71	303 585,54	137 914,79	278 451,00	2 487 087,93	519 709,00	686 981,07	9 990 277,39

4) Les appels à projets :

L'appel à projets « innovation et partenariat » 2014

L'appel à projet « d'innovation et de partenariat » vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des actions de recherche appliquée et d'innovation dont l'objet est la production de résultats opérationnels sous une forme facilement communicable aux agriculteurs. Les projets sélectionnés privilégient à la fois le caractère innovant et la capacité à nouer des partenariats structurants pour des thématiques prioritaires. Ils se déroulent sur 3 ans et demi et sont mis en œuvre dans le cadre d'une convention financière avec le ministère chargé de l'agriculture et l'organisme porteur du projet.

Les thèmes retenus pour cet appel à projets étaient les suivants :

Thème 1 : Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique¹ et en mobilisant notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- ▶ agriculture biologique ;
- ▶ réduction des intrants (produits phytosanitaires, engrais minéraux, médicaments vétérinaires et antibiotiques), de l'usage de l'eau et des externalités négatives (GES, qualité de l'air et de l'eau) ;
- ▶ valorisation des services écosystémiques au bénéfice de la production agricole, développement de la biodiversité, maintien et développement des capacités de pollinisation des agro-écosystèmes ;
- ▶ associations culturales et allongement des rotations ;
- ▶ cultures intermédiaires et plantes de service ;
- ▶ renforcement de l'autonomie des exploitations agricoles ;
- ▶ approche intégrée de la santé des plantes et des animaux ;
- ▶ sobriété et efficacité énergétique des exploitations et valorisation des effluents ;
- ▶ anticipation et adaptation aux changements climatiques : modifications de pratiques, de systèmes, de filières et aménagement du territoire qui permettront de maintenir, voire d'améliorer la compétitivité du secteur ;
- ▶ levée des freins au développement des espèces « orphelines » en matière de recherche agronomique dont l'intérêt économique et agronomique est pressenti.

Thème 2 : Organisation économique et valorisation des productions

- ▶ adaptation de la qualité nutritionnelle, technologique et sanitaire des produits agricoles aux demandes des consommateurs et de l'industrie agroalimentaire, en appui au programme national pour l'alimentation (PNA) ;
- ▶ organisation des filières dans les territoires et développement des circuits courts et/ou de proximité (pour les produits finis, la fourniture de produits nécessaires à la production agricole ou la valorisation des sous-produits agricoles) ;
- ▶ amélioration de l'affichage environnemental des produits en vue d'informer le consommateur final ;
- ▶ conception de services innovants concourant à la diversification de l'activité agricole.

D'autres thèmes pouvaient être présentés par les réseaux mixtes technologiques (RMT) pour des thématiques innovantes en cohérence avec leurs objectifs et répondant à leurs axes de travail.

¹Les projets se limitant à des études focalisées sur la résolution d'un problème spécifique d'une espèce isolée avec une technologie donnée sont exclus du champ de l'appel à projets.

► LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS "INNOVATION ET PARTENARIAT"

ORGANISME CHEF DE FIL	TITRE DU PROJET	THÈME	CONCOURS MAXIMUM EN EUROS DU MAAF
ACTA	AGRIBIRDS - Concevoir et diffuser des indicateurs "oiseaux" pour les acteurs du monde agricole	1	353 744
ACTA	PROTypo - Typologie et valeurs agronomiques des PRO : établissement de valeurs agronomiques et des typologies C et NPK basées sur les effets attendus au champ pour les produits résiduels organiques épanchés sur le territoire français	1	479 284
ACTA	QUASAGRO - gestion agronomique des sols et des résidus : quels impacts sur la qualité sanitaire des productions végétales de grande culture ?	RMT	443 751
AFIP	MAGPRO - Clés de réussite et impacts territoriaux des magasins de producteurs	2	377 005
CA Loire-Atlantique	APEX - Amélioration des performances de l'élevage extensif dans les marais et les vallées alluviales	1	312 388
CRA Bretagne	AIR ELEVEUR - Exposition aux gaz et poussières et impacts sur la santé des travailleurs en élevage de porcs et de volailles de chair	RMT	339 326
CRA Champagne Ardennes	AUTO'N - Améliorer l'autonomie azotée des systèmes de production en terres de craie en Champagne-Ardenne et Picardie	1	472 151
CIRAD Réunion	BIOPIPER - Production durable d'extraits naturels biocides de deux Pipéracées à la Réunion	1	425 509
GRAB	MUSCARI - Mélanges botaniques utiles aux systèmes de culture et auxiliaires permettant une réduction des insecticides	1	440 481
IDELE	OPTIALIBIO - Optimisation de l'autonomie et de la résistance aux aléas climatiques des systèmes alimentaires en élevages bovins biologiques	1	410 579
IDELE	RedAb - réduire l'usage des antibiotiques en élevage bovin lait avec des outils innovants pour la formation et le conseil avec des outils innovants pour la formation et le conseil	1	415 784
IDELE	ARBELE - L'arbre dans les exploitations d'élevage herbivore : des fonctions et usages multiples	1	400 121
IDELE	CARBON DAIRY - Le plan carbone de la production laitière française	1	475 407
IFIP	ACCEPT - Acceptabilité des élevages par la société en France : cartographie des controverses, mobilisations collectives et prospective	RMT	331 415
IFPC	Verger cidricole de demain : évaluation et diffusion de systèmes de production agro-écologiques à double performance économique et environnementale	1	363 606
IFV	VITIFOREST - Mise en place et évaluation de sites pilotes en agroforesterie viticole	1	389 179
INRA (Angers)	Evaluation et optimisation de l'utilisation de stimulateurs de défense des plantes (SDP) dans les stratégies de protection phytosanitaire en verger de pommier : PEPS - Fruits à pépins et stimulation des défenses	1	333 338
ITAVI	EPOINTAGE - Alternatives à l'épointage du bec chez les poules pondeuses : réduction des risques de picage en élevage sol plein-air et en cages	RMT	330 266
SOLAGRO	MethaLAE - Comment la méthanisation peut être un levier pour l'agroécologie	1	427 380
TOTAL			7 999 998

L'appel à projets « recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation » 2014

L'appel à projets de « recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation » constitue une évolution de l'appel à projets « recherche finalisée » en ce qui concerne d'une part les thématiques, du fait d'une orientation plus marquée sur les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, mesures...) et d'autre part, une ouverture au partenariat avec les instituts techniques agro-industriels afin de favoriser le décloisonnement des activités de recherche des instituts techniques agricoles et des instituts techniques agro-industriels sur des thématiques d'intérêt prioritaire compatibles avec un financement du CASDAR.

Les thèmes retenus pour cet appel à projets concernaient les technologies visant à accroître la performance des systèmes de production (développement des connaissances dans les domaines des technologies émergentes (génomique, phénotypage haut débit, technologies de l'information et de la communication, utilisation de capteurs, analyse d'images, nanotechnologies, bioinformatique,...) pour répondre à des enjeux de performances (compétitivité et durabilité) des systèmes de production ou de qualité (technologique, organoleptique, nutritionnelle ou sanitaire des produits) avec les objectifs suivants :

- ▶ mesurer en continu dans les systèmes agricoles et alimentaires des molécules responsables des qualités organoleptiques, des polluants chimiques, des contaminants ou des toxiques / toxines ;
- ▶ concevoir et mettre au point des capteurs sur des équipements mobiles, permettant d'améliorer l'efficacité en matière de fertilisation, de traitement phytosanitaire, d'alimentation animale, de conduite (cultures, élevage, équipements), en limitant les pertes dans l'environnement (sol, air, eau,...) et en adaptant les apports en fonction des stades de développement, des besoins et du contexte agro-pédoclimatique ;
- ▶ développer des outils d'aide à la décision pour une agriculture de précision, performante, intégrant la sécurité des utilisateurs.
- ▶ développer des modèles prédictifs et des outils d'aides à la décision ouverts et interconnectés, en appui au pilotage des politiques publiques.
- ▶ préparer les industries de transformation à utiliser des matières premières plus diversifiées du fait du développement de l'agro-écologie.

D'autres thèmes répondant aux orientations prioritaires en matière de recherche du plan Ecophyto 2018 (axe 3) pouvaient être présentés

En matière d'agriculture de précision :

- ▶ détecter précocement les maladies ou les ravageurs à l'aide de capteurs ou de kits analytiques avant l'apparition des symptômes ;
- ▶ élaborer des cartes de risques des bioagresseurs à partir des données des capteurs ;
- ▶ coupler les informations issues des différents capteurs et utiliser ces données dans les différents modèles de développement des bioagresseurs pour produire des outils d'aide à la décision robustes.

En matière de biocontrôle :

- ▶ améliorer la caractérisation moléculaire des micro- et macro-organismes utilisés dans le biocontrôle jusqu'à des niveaux infra-spécifiques, en lien avec leurs propriétés biologiques, pour répondre aux besoins de l'homologation, du contrôle de la qualité, de la propriété intellectuelle et de suivis qualitatifs ou quantitatifs sur le terrain ;
- ▶ développer le phénotypage de la réponse des plantes aux stimulateurs de défenses dans des conditions simulant la variabilité et la complexité d'un agrosystème pour améliorer la prédiction de l'efficacité au champ de ces outils de biocontrôle.

Enfin, certains thèmes pouvaient être présentés par les unités mixtes technologiques (UMT) sur des thématiques en cohérence avec leurs programmes de travail.

► LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS "RECHERCHE TECHNOLOGIQUE POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DURABILITÉ DES FILIÈRES, DE LA PRODUCTION À LA TRANSFORMATION"

ORGANISME CHEF DE FIL	TITRE DU PROJET	CONCOURS MAXIMUM EN EUROS DU MAAF
ACTA	DI@GNOPHYT Diagnostic et stratégies de protection intégrée des cultures- Apport des TIC pour revisiter les relations entre porteurs du changement et agriculteurs- cas de la vigne et de la tomate	268 549
ARVALIS Institut du végétal	Conception et développement d'un modèle de territoire pour la gestion collective de la ressource en eau par les Organismes Uniques	294 638
Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes	Détection précoce des maladies fongiques : tavelure du pommier et anthracoses du noyer par imagerie hyperspectrale	283 092
Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pomme de Terre	Développement d'outils pour la maîtrise durable du risque nématodes en plant de pomme de terre et cultures en rotation - NEMATOOLS	239 639
Institut de l'Elevage	Monitoring Automatisé de la Reproduction : Innovations et Applications pour l'élevaGE bovin laitier (MARIAGE)	187 332
Institut de l'Elevage	Maxi'mâle : Optimisation de la gestion des reproducteurs mâles dans les schémas de sélection des petits ruminants	294 402
IFIP Institut du Porc	Améliorer les performances et le bien être des truies gravides par la mobilisation de nouvelles technologies pour une alimentation de précision et la détection de si- gnaux comportementaux (BEALIM+)	294 629
Institut Français de la Vigne et du Vin	DeciTrait : Système expert opérationnel de la décision de traitement en viticulture	293 015
Institut Français des Productions Cidricoles	La déstabilisation colloïdale des boissons limpides (jus de pomme, cidre, pommeau, bière et vins rouge et blanc) : recherche sur les mécanismes impliqués et développements d'itinéraires technologiques de prévention.	294 590
Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques	"GénoParfum" Création de ressources et d'outils moléculaires pour la mise en place d'une stratégie de sélection sur lavande	166 333
Institut Technique de l'Aviculture	Optimisation de la qualité du poussin d'un jour : quels leviers d'actions ? QUALICOUV	290 671
Institut Technique de la Betterave	Phenobet – Combinaison de données issues de capteurs de phénotypage avec des modèles de culture pour caractériser les variétés de betterave sucrière	290 582
ITSAP - Institut de l'Abeille	Conception d'indicateurs précoces de la qualité des reines d'abeilles mellifères (CIReine – Conception d'Indicateurs de qualité des Reines)	282 528
TOTAL		3 500 000

L'appel à projets "semences et sélection végétale"

Le progrès génétique des plantes cultivées et, de façon plus large, le secteur des variétés, des semences et des plants contribue de façon significative aux enjeux de durabilité économique, environnementale et sociale de notre agriculture et de nos territoires.

Conformément aux orientations formulées dans le cadre de l'axe 4 du plan d'actions Semences et agriculture durable, cet appel à projets vise à poursuivre l'effort déjà entrepris depuis plusieurs années d'orientation du progrès génétique vers des variétés adaptées à des conduites culturales diversifiées permettant de répondre à l'objectif de réduction des intrants. La mise en application de la VATE (Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale) dans le cadre de l'évaluation des variétés en vue de leur inscription au catalogue officiel constitue également une priorité dans la mesure où ce dispositif s'intègre pleinement dans les objectifs du projet agro-écologique du ministère en charge de l'agriculture.

Les approches systèmes ont été privilégiées dans cet appel à projets dans la mesure où l'innovation variétale représente un levier essentiel mais non suffisant. Il convient ainsi d'identifier, d'exploiter et de potentialiser les interactions positives avec d'autres leviers d'actions. Il s'agissait d'identifier les rôles de la diversification des conduites culturales et de l'offre variétale dans cet objectif.

Le déploiement d'idéotypes variétaux innovants et le niveau de leur impact sur les systèmes agricoles et les territoires restent conditionnés à leur acceptabilité à la fois par les agriculteurs, les filières et les consommateurs. Afin d'optimiser l'impact de ces innovations sur les systèmes agricoles et sur la santé des consommateurs, il convenait de promouvoir des approches permettant d'évaluer leur acceptabilité tant sur le plan agronomique qu'environnemental, social et économique.

► LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS "SEMENCES ET SÉLECTION VÉGÉTALE"

ORGANISME CHEF DE FIL	TITRE DU PROJET	CONCOURS MAXIMUM EN EUROS DU MAAF
Institut Français de la Vigne et du Vin	EDGARR - Exploitation de la sélection génomique afin d'accélérer la création de variétés résistantes et qualitatives pour la filière viticole rosé	200 000
INRA - SVQV Colmar	CalVi - Calibrage d'un protocole d'évaluation de la résistance au mildiou et à l'oïdium des nouvelles variétés de vigne	13 200
ARVALIS - Institut du végétal	SeptoLIN - Etude épidémiologique de la septoriose du lin appliquée à la caractérisation de résistances variétales à <i>Septoria linicola</i> et ses effets sur le rendement et les qualités du lin	158 318
JOUFFRAY-DRILLAUD	CENTAURE - Sélection de bleuet (<i>Centaurea cyanus</i>) comme plante de service	158 780
Groupe d'étude des variétés et des semences (GEVES)	Amédiluze - Amélioration de la DHS Luzerne	47 700
INRA-IRHS Angers	BELAROSA - Mise au point d'un test en routine d'identification de la sensibilité/résistance à la maladie des tâches noires de variétés de rosier en vue de leur commercialisation	76 411
GIE Blé dur	Résistance durable aux maladies foliaires chez le blé dur : développement d'outils d'aide à la sélection.	165 700
INRA-AGAP Montpellier	ALIAGE-fruits - Apport de l'imagerie aéroportée haute résolution à l'acquisition et l'exploitation de données génotype*environnement dans un réseau d'évaluation des variétés fruitières	160 567
ITAB	EcoVAB - Evaluer le comportement des variétés en AB : construire aujourd'hui les outils pour demain.	200 000
INRA-ISA Sophia	RemuneX - Génétique, mécanisme et marquage de la résistance de la muscadine au nématode <i>Xiphinema index</i> , vecteur du GFLN	122 168
TOTAL		1 302 844

L'appel à projets RMT

Les RMT ci-après ont été agréés dans le cadre de l'appel à projets conduit au 2^{ème} semestre 2013. Ils ont été financés par le CASDAR au cours de l'exercice budgétaire 2014 pour une période de 3 ans à hauteur de 60 000 € par an pour couvrir

les dépenses d'animation et de diffusion des résultats. Après bilan de leur activité en 2016, ils ont vocation à être financés pour deux années supplémentaire en 2017 et 2018 (cinq ans au total).

ORGANISME PORTEUR DU PROJET	TITRE DU RÉSEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE	CONCOURS MAXIMUM EN EUROS DU MAAF
Institut de l'élevage (IDELE)	Travail en Élevage	180 000
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Modélisation et analyse de données pour l'agriculture (MODELIA)	180 000
Institut français du porc (IFIP)	Élevages et environnement	180 000
Institut de l'élevage (IDELE)	Prairies demain	180 000
Institut français du porc (IFIP)	Économie des filières animales	180 000
Institut de l'élevage (IDELE)	Bâtiments d'élevage de demain	180 000
Institut de l'élevage (IDELE)	Systèmes de polyculture-élevage (SPYCE)	180 000
CRA Poitou-Charentes	Sols et Territoires	180 000
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Qualité sanitaire des productions végétales de grande culture (QUASAPROVE)	180 000
ARVALIS Institut du végétal	ELICITRA : comprendre, développer et promouvoir au sein des filières végétales les stratégies de défense des plantes	180 000
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Fertilisation et environnement	180 000
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Diagnostic en santé végétale (VEGDIAG)	180 000
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Gestion de la flore adventice (FLORAD)	180 000
Association de coordination technique agricole (ACTA)	Biodiversité et agriculture	180 000
Institut de l'élevage (IDELE)	Bien être animal	180 000
CA Loir et Cher	Agroforesteries : réintégrer l'arbre comme facteur de production durable dans les systèmes d'exploitations agricoles	180 000
CRA Picardie	Biomasse et territoire	180 000
CRA Bourgogne	Systèmes de cultures innovants	180 000
TOTAL		3 420 000

L'appel à projets pilotes pour la transition agro-écologique des exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole

Ce nouvel appel à projets s'inscrit dans le plan « enseigner à produire autrement » du projet agro-écologique du MAAF. Il vise à renforcer l'engagement des exploitations et des ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole dans la diffusion de formes d'agriculture performantes sur les plans économique, environnemental et social. Il doit permettre d'engager, dans chaque région, une ou plusieurs

exploitations ou ateliers technologiques d'EPLEFPA autour d'un projet pilote qui aura pour finalité :

- ▶ la production de références en matière d'efficacité économique, environnementale et sociale et de propositions en terme de transfert et de valorisation pédagogique des résultats ;
- ▶ la mise au point de pratiques techniques innovantes adaptées aux contextes pédoclimatiques et écosystémique, ainsi qu'à l'organisation économique et sociale du territoire.

► LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS PILOTES POUR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

ORGANISME CHEF DE FIL	TITRE DU PROJET	CONCOURS MAXIMUM EN EUROS DU MAAF
EPLEFPA du Bourbonnais	Vers un échange d'expériences autour de la valorisation des agro-ressources visant à l'autonomie alimentaire des troupeaux de cinq EPL	20 000
EPLEFPA du Robillard	Dynamique territoriale agro-écologique en Basse Normandie : enseignants-apprenants-professionnels autour de l'exploitation agricole	20 000
EPLFPA de Fontaines	Laboratoire de la transition agro-écologique pour un système de Polyculture Elevage	20 000
EPLEFPA de Fouesnant	Mutualiser les savoir-faire pour la valorisation et le renouvellement des surfaces fourragères à flores diversifiées dans les systèmes d'alimentation des ruminants	20 000
EPLEFPA de Chartres - La Saussaye	Enseigner à produire autrement et à conseiller demain	19 898
EPLEFPA de l'Aube	Vers une caractérisation agro-écologique des systèmes de production de six exploitations agricoles d'EPLEFPA	20 000
EPLEFPA de Besançon	L'agronomie au service de la performance des systèmes fourragers et de la fertilité des sols en Franche-Comté	20 000
EPLEFPA Montpellier Orb Hérault	Etude comparative de modes de productions, transformations et commercialisations en viticulture	20 000
EPLEFPA Edgard Pisani Tulle-Naves	Réduire l'usage des traitements allopathiques dans les ateliers de bovins allaitants et porcins	20 000
EPLEFPA Toulouse Auzerville	Pollinis'acteurs : maximiser les services éco-systémiques sur l'exploitation d'Auzerville et son territoire	20 000
EPLEFPA du Pas de Calais	Acquisition de références technico-économiques sur les systèmes d'élevage autonomes en Nord-Pas de Calais	20 000
EPLEFPA La Germinière - Rouillon	Concevoir à l'échelle de l'exploitation un système d'agroforesterie valorisé par une pédagogie innovante	20 000
EPLEFPA du Paraclet	Mobilisation des directeurs des exploitations des EPLEFPA de Picardie (DEA) et des Enseignants/Formateurs (E/F) en agronomie au profit de la transition agro-écologique	20 000
EPLEFPA de Saint-Flour	Alternatives à l'utilisation des produits vétérinaires dans une optique de performance économique, sanitaire et environnementale des élevages	20 000
EPLEFPA de Chateaulin /Morlaix/Kerliver	Mise en place de vergers maraîchers en agriculture biologique au sein des exploitations des EPLEFPA bretons	20 000
EPLEFPA Hte Corrèze Meymac Neuvic	La biodiversité, un appui pour le maintien de systèmes d'élevages viables en Haute Corrèze	20 000
EPLEFPA Angers Le Fresne	FLOREGUL, diversité entomologique dans les bandes fleuries et service écosystémique de régulation des insectes ravageurs par les auxiliaires.	20 000
TOTAL		339 898

5) Fonction support :

La fonction support du programme 776 couvre en 2014 :

- ▶ certains frais de fonctionnement des structures gestionnaires du programme 776 (matériel informatique et bureautique);
- ▶ les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et les appels à projets : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER, frais de participation d'experts, membres de commissions et de jury d'appels à projets ;
- ▶ les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural ;

- ▶ les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics réalisés soit par la DGER, soit par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). A ce titre, la fonction support du programme 776, assure la prise en charge de l'ensemble des frais occasionnés par les contrôles réalisés par le CGAAER, qu'il s'agisse de programmes relevant du 776 ou du 775 ;
- ▶ les frais engagés pour la réalisation des évaluations des programmes et projets financés, y compris ceux afférents au programme 775 dans un souci de cohérence d'ensemble du CAS DAR.

Elle ne couvre pas les dépenses de personnel qui sont prises en charge par le programme 215 du MAAF.

	DÉTAIL DES DÉPENSES OPÉRÉES SUR LA FONCTION SUPPORT 2014	MONTANTS ENGAGÉS EN EUROS
REGIE	Partie frais de missions des déplacements, plateforme collaborative pour la gestion des appels à projets, appui logistique pour l'organisation de réunions techniques...	25 141
JP MOINET	Animation du séminaire « Produire autrement »	3 000
ANSAMBLE	Organisation du séminaire « Produire autrement »	22 571
UNESCO	Organisation du séminaire « Enseigner à produire autrement »	23 071
GEVES	Colloque de restitution des projets de recherche de programme sélection végétale	4 000
INRA - GIS RELANCE AGRONOMIQUE	Colloque de restitution et de valorisation des résultats des projets des AAP « innovation et partenariat » et « recherche finalisée » 2009	29 590
(Ingénieur stagiaire Agro Paris Tech)	Étude sur le degré d'adéquation entre les livrables proposés par les projets du CasDAR et les attentes des agriculteurs	959
(Ingénieur stagiaire Montpellier SupAgro)	Étude sur l'intégration de l'agro-écologie dans les projets du CASDAR	1 438
ADEPTA	Appui logistique à l'organisation de réunions de jurys d'appel à projet et d'organisation de séminaires relatifs au développement agricole et rural (2014-2016)	14 472
Protocole de gestion DGER/SG	Partie frais de déplacement (transport)	22 009
TOTAL		146 251

F- DIFFUSION ET VALORISATION DES RÉSULTATS

Les projets sélectionnés dans les appels à projets et les programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques, des chambres régionales d'agriculture et des ONVAR présentent systématiquement des actions en matière de diffusion et de valorisation des résultats. Par ailleurs, le chantier national « validation et diffusion des résultats » prévu dans le PNDAR 2014-2020, permettra de renforcer et de mieux structurer les actions dans ce domaine.

En parallèle, les séminaires suivants ont été organisés en 2014, au niveau national :

1) séminaire annuel de restitution des résultats des projets lauréats des appels à projets « innovation et partenariat » et « recherche finalisée » 2009 organisé le 18 mars 2014 en collaboration avec le GIS Relance agronomique

Les résultats de 12 projets lauréats des appels à projets « innovation et partenariat » et « recherche finalisée » 2009 ont été présentés lors de ce séminaire qui a réuni 80 participants. Un article scientifique pour chacun des 28 projets lauréats de ces appels à projets a été publié sur le site « carrefour de l'innovation de l'INRA » :

<http://www6.inra.fr/ciag/Revue/Volume-34-Mars-2014>

2) séminaire inter RMT organisé le 10 juin 2014 avec l'ACTA pour le lancement des activités des nouveaux RMT agréés en 2014 pour la période 2014-2018

Ce séminaire contribuant à l'animation « transversale » des RMT a réuni une soixantaine de participants. Il a permis des échanges sur des sujets d'intérêts communs et d'actualité au sein des RMT : croisement d'expériences et meilleures pratiques d'animation, difficultés rencontrées, questionnement général, livrables et productions attendues, diffusion des résultats, mobilisation de l'enseignement agricole, appui aux politiques publiques, réflexion sur l'insertion des RMT dans les PEI et H2020... Des posters présentant l'activité de chaque RMT ont été exposés.

3) séminaire « enseigner à produire autrement » organisé le 3 avril 2014

Ce séminaire de lancement du plan « enseigner à produire autrement », qui est une composante du projet agro-écologique du MAAF, a réuni 450 experts de la communauté éducative, de

la recherche et du développement agricole. Il a permis une sensibilisation aux enjeux de l'agro-écologie, une mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole pour favoriser la transition agro-écologique et un renforcement du lien-recherche-formation développement dans ce domaine.

<http://agriculture.gouv.fr/enseigner-a-produire-autrement-enseignement-agricole-agro-ecologie-seminaire-plan-actions>

4) séminaire « produire autrement » organisé le 2 avril 2014

Ce séminaire organisé suite à la conférence nationale « produisons autrement » du 18 décembre 2012 a permis d'illustrer le programme « produisons autrement » au travers d'exemples concrets de projets collectifs d'agriculteurs préfigurant les GIEE sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie ». Étaient invités, outre l'ensemble des organisations agricoles, les responsables des 103 lauréats de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie » ainsi que des candidats non lauréats. A été diffusé à cette occasion un document de présentation des 103 projets soutenus par le CASDAR (téléchargeable sur :

<http://agriculture.gouv.fr/appels-a-projets>).

Huit lauréats ont fait, en séance, une présentation détaillée de leur projet.

5) séminaire annuel « semences et production végétale » organisé avec le GEVES le 8 octobre 2014

Un séminaire de restitution des programmes et des contrats de branche semences, financés par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, lauréats de 2008 s'est tenu le mercredi 8 octobre 2014 à Beaucozéz, dans les locaux du Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES).

Les présentations de ces différents programmes ont été suivies par une conférence d'Annie-Marion-Poll, Directeur de Recherche à l'Institut Jean-Pierre Bourgain, UMR 1318 INRA AgroParisTech, qui a présenté les derniers résultats de son équipe travaillant sur la physiologie de la germination. La journée s'est terminée par la visite des laboratoires de la station nationale d'essais de semences (SNES) et du laboratoire de Biologie Moléculaire et de Biochimie du GEVES (BioGEVES).

G- EXEMPLES DE PROJETS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE EN 2014

1) Le projet MARIAGE (Monitoring Automatisé de la Reproduction : Innovations et Applications pour l'élevaGE bovin laitier) lauréat de l'appel à projet « Recherche technologique » 2014.

Piloté par l'Institut de l'élevage (IDELE), il réunit plusieurs partenaires : UMR BioEpAR, UMR PEGASE, UNCEIA, Medria Technologies, UMR PRC, UMR GABI, Lycée agricole des Vaseix, FCEL,...

Le montant total du projet est de 246 854 € avec une participation maximum du CASDAR de 187 332 €.

L'**objectif** du projet est d'élaborer des applications et des stratégies innovantes permettant de tirer au mieux parti des capteurs déjà déployés en élevage, à partir de l'exemple de la détection des chaleurs. Il s'agira ainsi :

- ▶ d'analyser les motivations et freins des éleveurs à s'équiper et estimer leurs gains en confort de travail,
- ▶ de produire une méthode d'analyse du rapport coût/bénéfices d'un équipement en capteurs pour la détection automatisée des chaleurs,
- ▶ de caractériser de nouveaux phénotypes et de nouveaux indicateurs de suivi de la reproduction, à partir des enregistrements automatisés des capteurs de reproduction.

Les résultats et valorisations attendus sont :

- ▶ une typologie d'éleveurs selon leur profil d'utilisation des capteurs de détection des chaleurs,
- ▶ une estimation du gain en confort de travail d'un équipement,
- ▶ un outil d'aide à la décision de s'équiper permettant de calculer le rapport coût/bénéfices d'un équipement sur 3 critères (technique, économique, organisationnel),
- ▶ de nouveaux phénotypes pour caractériser l'expression des chaleurs et la cyclicité, étape préliminaire à une évaluation génétique sur ces caractères (hors projet),
- ▶ des tableaux de bords de suivi des performances de reproduction à l'échelle du troupeau,
- ▶ des publications techniques et scientifiques, des articles de presse, des fiches techniques, des formations...

2) Le projet Verger cidricole de demain : évaluation et diffusion de systèmes de production agro-écologiques à double performance économique et environnementale lauréat de l'appel à projet « Innovation et partenariat » 2014.

Piloté par l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC), il réunit les partenaires suivants : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, INRA Centre Angers Nantes - IRHS (équipes VadiPom, ResPom, Ecofun et Bioinformatique), Agrocampus Ouest - Centre d'Angers, Lycée Agricole Alençon-Sées, Lycée Agricole Le Robillard, Lycée Agricole Pays de Bray, ACB (Association Cidricole Bretonne), APPCM (Association des Producteurs de Pommes à Cidre du Maine), OP AGRIAL « Pommes destinées à la transformation ».

Le montant total du projet est de 1 210 054 € avec une participation maximum du CASDAR de 376 322 €.

Il a pour **objectifs** :

- ▶ de proposer des systèmes de culture cidricole innovants basés sur des pratiques agro-écologiques en visant un objectif de double performance économique et environnementale ;
- ▶ d'expérimenter en conditions réelles chez les arboriculteurs, la faisabilité de ces systèmes reposant sur une meilleure valorisation des ressources naturelles pour réduire l'usage des intrants ;
- ▶ d'évaluer de façon multicritère l'efficacité environnementale, sociale et l'incidence technico-économique de ces systèmes durant leur phase de production ;
- ▶ d'intégrer l'aval de la filière cidricole, en incluant dans l'évaluation des systèmes les aptitudes technologiques des fruits récoltés et la qualité des produits finis ;
- ▶ de transférer aux producteurs les systèmes évalués comme les plus performants via
 - le réseau de parcelles Verger Cidricole de Demain, véritable plates-forme de démonstration ;
 - des combinaisons cohérentes de règles de décision pour gérer les interventions techniques ;
 - des outils méthodologiques mis au point dans le cadre du projet pour aider à l'interprétation des résultats et à la généralisation de la démarche mise en œuvre.

Les **résultats et valorisations** attendus sont :

- ▶ propositions de systèmes innovants économiquement viables et à haute valeur environnementale intégrant les contraintes de l'aval ;
- ▶ liste d'indicateurs et d'outils retenus pour l'évaluation de systèmes agro-écologiques adaptés à la cidriculture et plus globalement à l'arboriculture ;
- ▶ développement d'une base de données adaptée à l'expérimentation en arboriculture acquisition de références sur des systèmes cidricoles « économes en intrants » ;
- ▶ compréhension des facteurs-clés déterminant l'efficacité d'associations variétales pour réduire le développement de la tavelure et généralisation de la démarche à d'autres pathosystèmes ;
- ▶ intégration des résultats de caractérisation de variétés sur le plan de leur résistance à différentes races de tavelure dans les futurs programmes d'amélioration variétale ;
- ▶ compréhension des rôles des infrastructures agro-écologiques sur la régulation biologique des ravageurs ;
- ▶ des articles dans des revues nationales et internationales à comité de lecture ; communications orales et posters ;
- ▶ des articles dans la revue technique de la filière « Pomme à cidre », et autres revues techniques, mise en ligne des principaux résultats sur le site Internet de l'IFPC et des différents partenaires ;
- ▶ organisation de journées d'information/démonstration ;
- ▶ intégration des résultats dans les formations professionnelles organisées par les EPLEFPA, les Chambres d'Agriculture, l'IFPC ou les formations initiales des LEGTA ou Agrocampus Ouest INHP ;
- ▶ réunion de bilan (colloque) en fin de projet.

3) Le projet « l'agronomie au service de la performance des systèmes fourragers et de la fertilité des sols en Franche Comté » lauréat de l'appel à projets « Transition agro-écologique des exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole » 2014.

Piloté par l'EPLEFPA de Besançon, il réunit les exploitations des EPLEFPA de Montmorot et de Mancy (Jura), de Dannemarie (Doubs) et de Port-sur-Saône-Vesoul (Haute-Saône).

Le montant total du projet est de 108 700 € avec une participation maximum du CASDAR de 20 000 €.

Dans le cadre d'un projet collectif, les différentes exploitations ont décidé de re-concevoir leurs systèmes de production (allongement des rotations, gestion de la couverture des sols et réduction du travail du sol) afin de préserver et de renforcer la fertilité des sols et de développer l'autonomie fourragère des exploitations.

Le projet promeut une démarche agro-écologique concrète, dans laquelle la conservation des sols, la gestion des effluents d'élevage, l'optimisation des prairies et de l'herbe seront des priorités pour réduire l'utilisation des intrants.

Il s'agira de montrer qu'il est possible de reconquérir ou maintenir le potentiel agronomique des sols (par une optimisation de la matière organique et la compréhension de sa gestion par l'utilisation d'indicateurs analytiques récents et performants, par le suivi de la biomasse en particulier microbienne, par la biodiversité, par l'effet du travail des racines...) et de limiter les impacts de l'activité agricole sur l'environnement (réduction de la consommation des engrais, des produits phytomédicaments, de l'énergie,...).

Ce projet a aussi une ambition pédagogique forte puisque les apprenants des établissements concernés disposeront de parcelles qualifiées de « transition » ou « d'observation » sur lesquelles ils pourront poser un diagnostic, décider des systèmes de culture, faire des choix techniques, réaliser les interventions, observer, raisonner, évaluer et rendre compte des résultats obtenus.

4) Le projet APIL « l'agroforesterie aux pieds des Pyrénées, véritable carrefour d'Innovations » lauréat de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie ».

Piloté par la chambre d'agriculture de l'Ariège, il implique 25 agriculteurs sur le territoire des Plaines et coteaux et piémont pyrénéen.

Le montant total du projet est de 121 309 €. Il a bénéficié d'une subvention du CASDAR de 97 047 €.

L'objectif initial du collectif d'agriculteur tenait à la diversification des revenus par la gestion durable de la ressource en bois. Les objectifs poursuivis par le projet CASDAR doivent permettre de mieux comprendre les principes et les mécanismes des agroforestiers et des exploitations agricoles qui s'y réfèrent, ou qui souhaitent aussi mettre en oeuvre des systèmes agroforestiers. L'idée est de bien positionner et faire reconnaître le collectif sur son territoire et à l'extérieur.

A terme, il s'agira de développer un cadre et l'appui technique local nécessaires à la mise en oeuvre pratique des systèmes agroforestiers et à la valorisation des produits bois présents sur l'exploitation. Concertation, mutualisation des moyens, communication auprès du grand public, tout doit servir à mettre en valeur la pertinence du projet et à aider les agriculteurs de l'Ariège à se l'approprier. Des échanges techniques et des réalisations communes avec les organismes de formation initiale et continue (EPLEFPA de Pamiers) et les organismes de recherche (UT 3, UMR Dynafor) intervenant dans les domaines de la gestion des systèmes agro-forestiers, seront encouragés et développés.

5) Projet « Aliage fruit, » lauréat de l'appel à projets « semences et sélection végétale » 2014 :

Le projet Aliage fruit, porté par l'INRA –AGAP Montpellier, bénéficie d'une subvention du CASDAR de 160 567 €.

Il s'intéresse à l'apport de l'imagerie aéroportée haute résolution pour l'acquisition et l'exploitation de données « génotype/environnement » dans un réseau d'évaluation des variétés fruitières. L'imagerie multispectrale aéroportée par drone fournit à coût limité un ensemble d'informations spectrales non invasives sur les couverts végétaux. Elle est de plus en plus mise en œuvre dans le cadre de l'agriculture de précision. Elle permet, grâce à l'utilisation de prises de vues automatisées sur l'ensemble des arbres, d'acquérir des valeurs phénotypiques (indices de végétation et de stress).

Il est proposé dans le cadre de ce projet de tester ces méthodes de phénotypage dans un cadre professionnel, celui des vergers de comportement variétal, qui font aujourd'hui l'objet d'observations agronomiques classiques. Une évaluation technique et économique des possibilités de la méthode sera effectuée, ainsi qu'une évaluation agronomique approfondie sur différentes variétés. L'exploitation couplée des données issues des drones et des observations classiques devrait permettre de proposer des solutions innovantes pour l'évaluation multicritère des variétés fruitières.

6) Projet « Buxusave » lauréat de l'appel à projets du programme d'expérimentations FranceAgriMer 2014

Le projet « Buxusave », porté par Arexhor Seine-Manche bénéficie d'une subvention de 84 246 €.

Il s'intéresse aux différents moyens de protéger le buis contre deux de ses principaux bioagresseurs, la pyrale et le *Cylindrocladium*.

Le buis est indissociable des parcs et jardins "à la française" et est planté en situation de paysage à grande échelle. En termes de production, c'est près de 1,925 millions d'unités vendues par an (sans distinction buis et autres topiaires), pour un chiffre de vente de 16,136 millions d'euros. Il est soumis à la pression des mêmes bioagresseurs au stade de la production ou dans les parcs et jardins, en particulier la pyrale et le *Cylindrocladium* qui peuvent décimer des parcs entiers en quelques années.

Cette problématique appelle des moyens de lutte déclinables de la production vers les espaces verts et jardins pour être sûr que les bioagresseurs puissent être éliminés et les plantes acceptées par les utilisateurs.

Il est proposé dans ce projet, pour la pyrale du buis, d'approfondir dans un premier temps les connaissances sur la biologie de la pyrale (cycle, dynamique de population...), puis d'évaluer l'efficacité de moyens de lutte conventionnels et de solutions alternatives (nématodes, *Beauveria bassiana*, *Bacillus thuringiensis*...) pour commencer à identifier les possibilités de contrôle.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le *Cylindrocladium*, des travaux sur l'étude de la sensibilité et tolérance de cultivars du buis seront engagés. Il sera également vérifié que les dépérissements constatés les années passées sont bien dus au *Cylindrocladium*. Des solutions alternatives de traitement aérien et au sol seront testées.

A partir de ces travaux doivent être produites des synthèses sur la biologie des bioagresseurs, sur les méthodes prophylactiques pour éviter le dépérissement du buis, et identifier des premières solutions de lutte.

7) Programme de développement agricole et rural des instituts techniques

PRDA de l' Institut français de la vigne et du vin (IFV)

Montant global du programme : 9 041 476 €

Subvention CASDAR : 5 773 160 €

Partenaires :

L'IFV collabore étroitement avec les instituts de recherche, d'enseignements supérieurs, les organismes interprofessionnels, les instituts techniques agricoles et les entreprises et s'implique dans des pôles régionaux de coordination des acteurs de la R&D : INRA, IRSTEA, ISVV, Universités, Chambres d'agriculture, Interprofessions viticoles, Pôles de compétitivité...

- ▶ **partenariats avec la recherche** : 4 UMT : Génovigne, Qualinnov, Ecotech Viti, Viniterra
- ▶ **partenariats avec d'autres instituts** : RMT ; Commission Bio ITAB IFV
IFBM, IFPC, BNIC : RMT Boissons Fermentées Distillées - ITAB - INAO
- ▶ **partenariats dans les bassins de production** : Vinopôles, Inter professions
- ▶ **partenariats Chambres d'Agriculture**, Lycées d'enseignement professionnels agricoles, Interprofessions
- ▶ **animation des réseaux nationaux**

Actions élémentaires

- AE 1 : Diversité et innovation variétale
- AE 2 : Maladies du bois et autres dépérissements
- AE 3 : Conception de systèmes économes en intrants
- AE 4 : Territoires viticoles
- AE 5 : Etudes et recherches pour la viticulture biologique
- AE 6 : Itinéraires de production raisin-vin adaptés aux marchés
- AE 7 : Innovation des procédés de transformation
- AE 8 : Evaluation qualité et sécurité sanitaire
- AE 9 : Diffusion et valorisation des résultats
- AE10 : Actions thématiques transversales

Résultats et valorisations attendus

- ▶ **Matériel végétal** : proposer à la filière (en lien avec les 34 partenaires régionaux de tous les vignobles français) des variétés de vigne tolérantes aux maladies et adaptées au changement climatique, recensement et conservation de la diversité des clones.
- ▶ **Vigne et terroir** : favoriser une viticulture durable et compétitive : viticulture bio, réduction des intrants, alternatives à la lutte chimique, gestion durable des sols viticoles et valorisation des territoires et des paysages, biodiversité, maladies du bois, paysages viticoles.
- ▶ **Vin et marché** : répondre aux attentes des consommateurs et à l'évolution des marchés nationaux et mondiaux: innovation sur les matériels œnologiques et de conditionnement, réduction des intrants en œnologie et gestion des effluents, écologie microbienne, mise au point de profils produits adaptés aux segments de marché, adaptation des itinéraires viticoles aux profils produits, analyse sensorielle hygiène et maîtrise des altérations, sécurité alimentaire.

8) Programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) des Chambres d'agriculture

PRDAR de la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Montant global du programme : 7 620 877 euros
 subvention CASDAR : 2 840 454 euros

Partenaires :

La chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire s'appuie sur un réseau de partenaires qui va bien au-delà du cercle des chambres d'agriculture. Les actions du PRDAR mobilisent les instituts techniques (IDELE, IFIP, ITAVI, ARVALIS, ITAB), la recherche (INRA, MNHN), l'enseignement agricole (ESA, Agrocampus Ouest), les acteurs du développement rural (GAL LEADER, PNR, CPIE, ...), les collectivités locales, ... Par ailleurs, les chambres d'agriculture des Pays de la Loire sont engagées dans 6 RMT.

Actions élémentaires :

Le PRDAR 2014 de la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire est constitué de 7 actions élémentaires d'ordre technique, en plus des actions relatives aux services de remplacement et de gouvernance communes à tous les PRDAR.

AE1 : renouveler les générations et les formes d'exercice de l'activité ;

AE2 : en productions végétales, contribuer à l'innovation dans les systèmes de culture pour améliorer les performances économiques et environnementales des agricultures ligériennes ;

AE3 : en productions animales, contribuer à l'innovation dans les systèmes d'élevage pour améliorer les performances économiques et environnementales des agricultures ligériennes ;

AE4 : élaborer une stratégie de détection des innovations et de transfert et diffusion des références et connaissances ;

AE5 : développer l'agriculture biologique ;

AE6 : développer les bénéfices partagés agriculture et environnement pour répondre aux enjeux territoriaux ;

AE7 : développer la valeur ajoutée des exploitations dans leur territoire, notamment dans le domaine de l'économie de proximité ;

Résultats et valorisations attendus

Focus sur l'objectif opérationnel n°3 « Accompagner les stratégies et trajectoires des systèmes d'exploitation de demain » de l'AE3 :

Selon les récentes études prospectives réalisées par les macro-économistes de la région, les exploitations de productions animales vont connaître en moyenne un agrandissement conséquent de leur capacité de production (+ 35 à 60 % selon les productions).

Une évolution aussi forte apparaît aujourd'hui risquée pour les éleveurs et peut mettre à mal le maintien d'un maximum d'exploitations d'élevages performantes, viables et vivables dans la région. Cette action vise à étudier différentes trajectoires et systèmes innovants possibles pour les éleveurs demain, en s'attachant évidemment à l'aspect économique (rentabilité des élevages, besoins de trésorerie) mais aussi aux conditions de travail (besoins de main-d'œuvre salariée, type d'activités à déléguer, équipements pour gagner du temps...) et aux impacts sur les critères environnementaux (consommation d'énergie, émission de GES, lien au sol...) de telles évolutions. Les références et outils issus des actions mises en place auront pour but d'accompagner les producteurs dans le pilotage stratégique de leur exploitation.

Des informations plus détaillées sur les programmes et projets financés par le CASDAR sont disponibles sur le site :

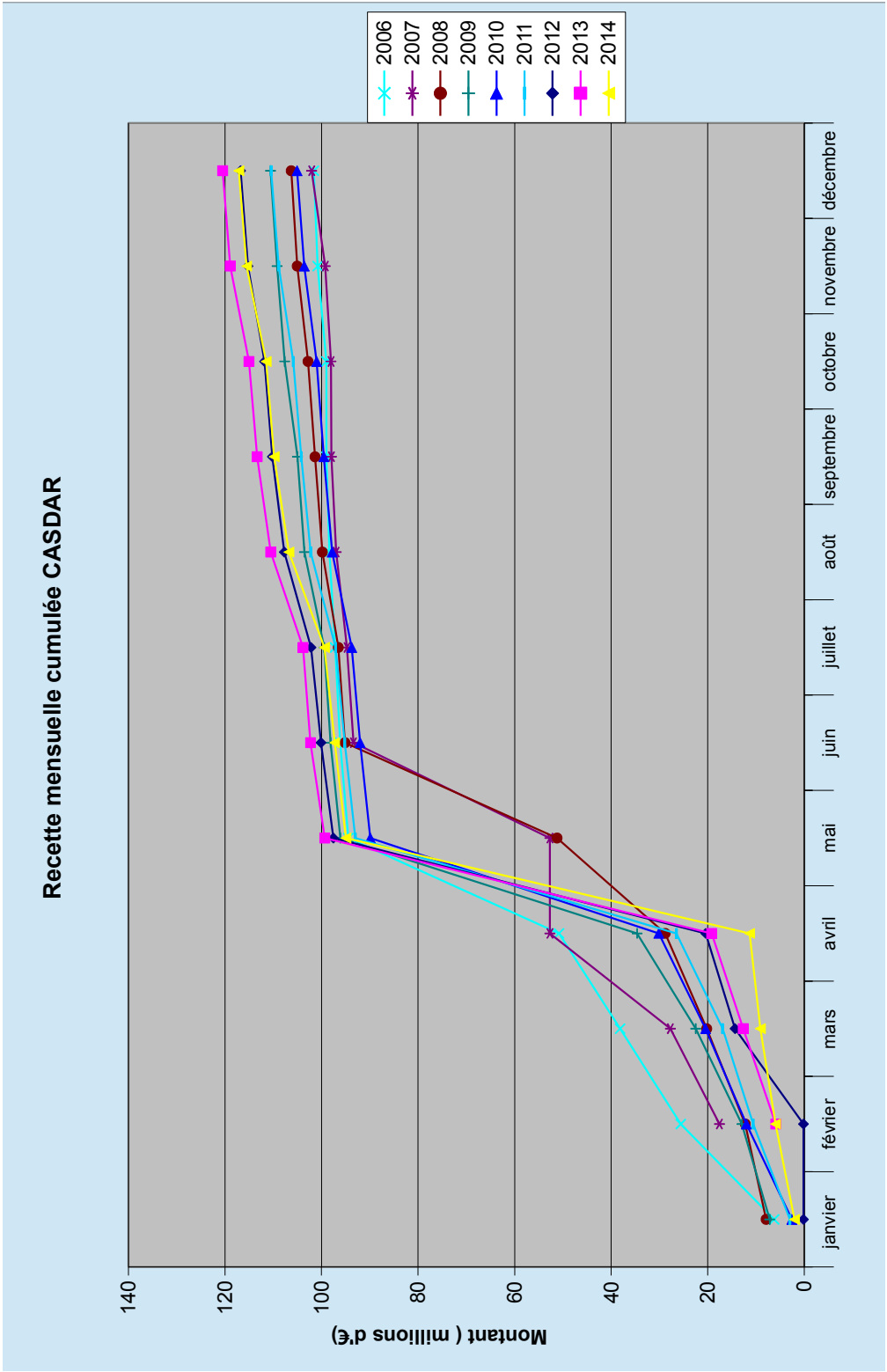
<http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural,1318>

ANNEXES

1) Graphique de la recette mensuelle cumulée du CASDAR

2) Orientations du PNDAR 2014-2020

1) Graphique de la recette mensuelle cumulée du CASDAR



	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2003												
2004	3.635	24.673	43.963	37.4	58.2	87.5	90.1	91.1	92.1	93.1	94.1	95.1
2005	4.617	25.887	44.657	61.047	60.597	92.75	94.218	94.537	94.722	94.884	95.041	95.041
2006	6.22	25.57	38.13	50.8	61.047	94.527	96.223	96.763	97.094	97.471	97.971	98.421
2007	17.57	27.73	20.2	52.67	50.8	94.45	97.17	98.37	99	99	100.79	101.61
2008	7.9	12.2	20.2	28.8	51.2	83.39	94.72	96.97	97.95	98.03	99.215	102.035
2009	7.136	12.9	22.464	34.61	51.2	95.131	96.524	99.832	101.35	102.803	105.033	106.288
2010	2.553	11.965	20.433	30.134	49.877	98.108	99.435	103.55	104.994	107.626	109.19	110.556
2011	2.962	10.58	16.915	26.483	49.877	91.997	93.745	97.807	99.508	101.028	103.59	105.066
2012	0.132	0.132	14.32	20.392	34.61	93.014	95.177	102.265	104.205	105.854	108.849	110.446
2013						100.113	102.18	107.71	110.187	111.816	115.25	116.755
2014	1.999	5.904	12.627	19.168	34.61	99.326	103.836	110.526	113.339	115.034	118.916	120.469
		9.079		11.304	94.944	97.277	99.392	106.779	109.632	111.485	115.505	117.124



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires</p> <p>Adresse : 1 ter, avenue Lowendal 75 700 Paris 07 SP 19, avenue du Maine 75 015 Paris</p> <p>Suivi par : Daniel BOISSIERES Tél : 01 49 55 55 86 Catherine MARCELLIN Tél : 01 49 55 40 94 Fax : 01 49 55 80 98</p> <p>Mail : daniel.boissieres@agriculture.gouv.fr catherine.marcellin@agriculture.gouv.fr</p>	<p>CIRCULAIRE</p> <p>CAB/C2013-0003</p> <p>Date: 20 juin 2013</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : immédiate

📄 Nombre d'annexe : 1

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Objet : orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2014-2020, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR).

Bases juridiques : Code rural et de la pêche maritime (Livre VIII, titre II, notamment l'article R822-1) et arrêté ministériel du 19 octobre 2006 modifié, relatif à l'élaboration et à l'évaluation du programme national de développement agricole et rural.

Résumé : le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a défini après concertation avec les organisations professionnelles agricoles, les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2014-2020, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR).

Mots-clés : programme national de développement agricole et rural 2014-2020 ; contrats d'objectifs ; programmes pluriannuels

Destinataires

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Préfets de région Préfets de département Directeurs régionaux de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt. Directeurs de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt Directeurs départementaux des territoires Directeurs départementaux des territoires et de la mer</p>	<p>Pour information :</p> <p>M. le Directeur général de l'ACTA M. le Directeur général de l'APCA MM. les P-DG de l'INRA, de l'IRSTEA et du CIRAD Directeurs des établissements d'enseignement technique et supérieur agricole Organismes compétents en matière de développement agricole et rural M. le Président de l'Association des régions de France</p>

L'article R 822-1 du Code rural et de la pêche maritime dispose que le ministre chargé de l'agriculture fixe, après concertation avec les organisations professionnelles agricoles, les priorités du développement agricole et rural.

Vous trouverez en annexe, la note d'orientation relative à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2014-2020, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR), établie dans le cadre de cette concertation.

Il appartient désormais aux organismes concernés, d'engager les travaux de préparation des contrats d'objectifs, des programmes pluriannuels de développement agricole et rural et des autres actions prévues.

Je vous remercie d'en assurer la diffusion la plus large possible.

Le Directeur de Cabinet
Signé : Philippe MAUGUIN

ANNEXE



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Direction Générale de l'Enseignement
et de la Recherche**

**Direction Générale des Politiques
Agricole, Agroalimentaire et des Territoires**

**Note d'orientation relative à la préparation du programme
national de développement agricole et rural 2014-2020**

Le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), avec son instrument financier le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural (CAS DAR), est l'un des outils permettant d'orienter les actions des acteurs du développement agricole et rural vers des objectifs prioritaires pour le ministre.

La nouvelle programmation du PNDAR (2014 – 2020) apparaît comme une opportunité de construire une nouvelle architecture plus efficiente, cohérente avec les politiques régionales et européennes et répondant aux principales critiques de l'actuel dispositif, formulées notamment par la Cour des Comptes. La mise en synergie des moyens par un renforcement de la transversalité entre les actions et les acteurs du développement agricole et rural sera un axe fort.

Cette nouvelle programmation s'inscrira également dans le cadre du projet agro-écologique, tel qu'exposé par Stéphane LE FOLL le 18 décembre 2012.

Une mission préparatoire à la nouvelle programmation a été conduite par le CGAAER. Les constats de cette mission sur l'actuelle programmation confortent les analyses déjà réalisées par la DGPAAT et la DGER. Il en va de même sur les points à améliorer (mettre l'accent sur l'innovation, renforcer les dynamiques territoriales en multi-partenariat...).

La présente note d'orientation s'appuie sur ces analyses.

1-LES ENJEUX ET LE CONTEXTE POLITIQUE

1.1 Les enjeux

Trois enjeux majeurs s'imposent à l'agriculture française comme à l'ensemble des agricultures européennes :

- produire en recherchant une double performance, économique et environnementale : d'une part, des réponses techniques et économiques doivent être trouvées face au renchérissement du coût des intrants (énergie, engrais, pesticides) et aux effets de la volatilité des marchés, pour assurer la viabilité des exploitations agricoles. D'autre part, l'acte de production doit veiller à préserver les ressources sur lesquelles il s'appuie. Ce double défi impose de mieux maîtriser les consommations d'intrants et d'énergies, de mieux utiliser l'eau au plan quantitatif, de contribuer à la restauration de sa qualité, de protéger les sols agricoles, de contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages, et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

- produire en quantité et qualité : face à des risques économiques et climatiques majeurs, le défi alimentaire implique d'une part de contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux, et d'autre part de sécuriser l'alimentation des européens sur les plans quantitatif et qualitatif mais aussi en termes de sécurité sanitaire dans un contexte d'urbanisation croissante ; il s'agit également de contribuer à la production d'énergies renouvelables et de biomatériaux à partir de la biomasse, tout en veillant à limiter les conflits d'usage.
- produire sur tout le territoire et en participant à la vitalité et à la cohésion sociale des territoires ; cela implique notamment de reconnaître la grande diversité des agricultures, des filières et des territoires comme un atout et de la promouvoir par l'action publique territorialisée; cela implique également de porter une attention toute particulière à la question des terres agricoles dans les équilibres forêt-agriculture-urbanisation.

1.2 Le contexte

Face à ces enjeux, les politiques publiques pour l'agriculture française se définissent d'abord au niveau européen, et il importe que le PNDAR s'articule avec la PAC. À ce titre, les effets de synergies entre subventions CAS DAR et les fonds européens (notamment les crédits FEADER) seront recherchés. De même une synergie sera recherchée avec les orientations et la mobilisation des fonds des collectivités territoriales, tout particulièrement les Régions. Cela se traduira pour chaque organisme impliqué dans le développement agricole et rural par la recherche de contractualisations avec chacun des financeurs sur la base d'un même programme de travail, mais pas par une contractualisation conjointe avec plusieurs financeurs, qui serait complexe à monter et à suivre.

En France, tout en s'inscrivant dans les orientations de la nouvelle PAC, le ministre de l'agriculture a lancé la préparation d'une loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt dont le cadrage peut se résumer comme suit.

Afin de préserver la diversité de notre agriculture et sa capacité à produire, l'objectif est de conjuguer la recherche de la performance économique et de la performance écologique, non seulement pour intégrer la dimension environnementale et sanitaire à la production agricole, mais aussi pour ré-inscrire l'écologie au cœur de l'agronomie et des systèmes de production (services écosystémiques, « systèmes à écologie positive ») et également pour valoriser les apports de l'agriculture à l'environnement (aménités positives).

Un tel changement de paradigme passe non seulement par des changements de pratiques, mais aussi par la mise en place de nouveaux modèles de systèmes de production. Observant que les dispositifs basés principalement sur l'initiative individuelle ne donnent pas les résultats escomptés, il importe d'identifier, de susciter et d'accompagner les démarches collectives, conduites par des groupes d'agriculteurs en lien avec les autres acteurs des filières alimentaires et des territoires, et destinées à conjuguer au mieux la performance économique et la performance écologique sur un territoire ou sur une filière. Ce sera tout particulièrement l'objet des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Les projets qu'ils porteront pourront concerner aussi bien les itinéraires techniques que les systèmes d'exploitation ou la mise en marché et la valorisation des produits. La prise en compte des diversités apparaît à la fois comme objectif et comme dimension inhérente à cette démarche territorialisée.

Ainsi le PNDAR s'inscrira dans le cadre du projet agro-écologique pour la France et de ses trois axes :

- connaître, produire des connaissances et capitaliser : regrouper, structurer et compléter les expériences et les connaissances en matière d'agro-écologie ;

- diffuser et former : organiser et amplifier les capacités de diffusion en s'appuyant sur la diversité des acteurs dans le domaine de la formation et de l'accompagnement technique ;
- inciter : inciter individuellement et collectivement les agriculteurs à se convertir à de nouvelles pratiques et à les maintenir dans la durée.

Cette approche comporte aussi une dimension sociale dans la mesure où ces systèmes doublement performants s'appuient en général sur une intensité d'emploi à l'hectare supérieure et suppose une élévation progressive du niveau de formation tant des actifs agricoles, que des salariés.

2- LA PRIORITE ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PNDAR

Dans un tel contexte et face aux enjeux énoncés plus haut, le PNDAR 2014-2020 doit se doter d'objectifs stratégiques actualisés et cohérents avec les priorités ministérielles.

En premier lieu, la **priorité** du PNDAR 2014-2020 sera de conforter le développement et la diffusion de systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire.

Autour de cette priorité, **trois orientations stratégiques** sont fixées :

- Augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises par la réduction de l'usage des intrants de synthèse ou ayant un impact sur la santé publique ou l'environnement, tout en maintenant des niveaux de production rémunérateurs. La diminution des intrants sera notamment rendue possible par une utilisation renouvelée des ressources naturelles et des mécanismes biologiques, qui restent encore mal connus de l'agronomie, mais concernent une gamme croissante d'acteurs, souvent avec un ancrage territorial fort. L'autonomie est aussi une voie de réduction des externalités négatives et de valorisation d'une large gamme de sous-produits, aujourd'hui sans valeur. La conquête de l'autonomie passe aussi par la construction d'une position plus forte, individuelle et surtout collective, dans la chaîne de valeur.
- Promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production : la diversité au sein des parcelles, au sein des combinaisons entre l'animal et le végétal, au sein des exploitations et des territoires est un gage de résilience, et une façon de minimiser les risques économiques et environnementaux. Elle permet d'offrir une palette de produits répondant aux attentes des consommateurs et fait donc partie des facteurs de compétitivité. A cet égard, le PNDAR devra mettre en œuvre la politique de développement agricole et rural en intégrant les besoins et les contraintes de l'aval des filières. Le renouvellement des formes d'exercice de l'activité agricole (modalités d'installation des jeunes, formes sociétaires variées, place du salariat, importance croissante des services de remplacement...) révèle une nouvelle dimension de la diversité de l'agriculture française que le PNDAR se doit d'accompagner.
- Améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires. En matière de décision à moyen terme, la diffusion de solutions alternatives stratégiques, systémiques, reste encore insuffisante. La veille, l'identification, l'analyse et la valorisation des innovations conduites par les agriculteurs eux-mêmes sont des éléments clés de l'amélioration de la capacité collective d'anticipation, de même que l'accompagnement au « changement » pour appuyer les dynamiques de transitions initiées par des groupes d'agriculteurs.

3- LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PNDAR

Pour répondre aux objectifs stratégiques énoncés ci-dessus, le PNDAR sera mis en œuvre selon les objectifs opérationnels et les modalités suivantes.

3.1 Les objectifs opérationnels et les modalités

Trois objectifs opérationnels sont fixés :

- Favoriser le repérage, la production et la diffusion d'innovations sur les systèmes et les modes d'organisation ;
- Construire des dynamiques territoriales innovantes en multipartenariat ;
- Optimiser la production, la capitalisation, la diffusion et l'usage des données (références), des méthodes, des outils et des résultats en misant sur leur interopérabilité.

Certaines modalités de mise en œuvre du PNDAR sont inscrites dans le code rural :

- contrat d'objectifs de l'APCA et de l'ACTA ;
- programmes pluriannuels de l'APCA, de l'ACTA, des instituts techniques, des chambres régionales d'agriculture et des autres têtes de réseaux et organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR);
- programme pluriannuel pour le progrès génétique animal ;
- appels à projets ;
- actions d'accompagnement innovantes.

En outre, afin de bien servir les objectifs stratégiques du PNDAR, il est proposé d'introduire de nouvelles modalités de mise en œuvre :

1. actions thématiques transversales, pouvant prendre la forme de chantiers nationaux ;
2. appel à propositions pour la mise en place des programmes pluriannuels des têtes de réseaux et organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), hors réseau APCA et ACTA. Dans le cadre de cet appel à propositions, les actions de Coop de France et des ONVAR signataires du contrat d'objectifs 2009-2013, dont la pertinence a été démontrée au cours de la période actuelle de programmation du CASDAR, pourront trouver leur place ;
3. l'identification de projets régionaux pilotes de développement agricole et rural.

3.2 Contenu des actions

Les contrats d'objectifs de l'APCA et de l'ACTA et les programmes soutenus par le CASDAR doivent contribuer à l'ensemble des axes du projet agro-écologique pour la France. Ils doivent comporter un volet contribuant à l'objectif opérationnel n°1 et peuvent comporter des volets correspondant aux objectifs opérationnels n°2 et n°3 du PNDAR .

3.2.1 Objectif 1 : Favoriser le repérage, la production et la diffusion d'innovations sur les systèmes et les modes d'organisation

3.2.1.1 Contrats d'objectifs et programmes pluriannuels

Les soutiens du CAS DAR seront accordés si les contrats d'objectifs de l'APCA et de l'ACTA et les programmes pluriannuels des chambres d'agriculture, des instituts techniques agricoles et des autres têtes de réseaux et ONVAR respectent les « conditions méthodologiques à réunir » et s'inscrivent parmi les « thématiques prioritaires » décrites ci-après.

Les conditions méthodologiques à réunir :

- Contribuer aux orientations stratégiques : diversité, autonomie, anticipation et pilotage ;
- Donner la priorité à l'innovation sous toutes ses formes (organisationnelle, agronomique, technologique), en particulier liée à l'agro-écologie, en veillant aux processus d'interaction et d'intégration ;
- Conforter le repérage, la re-conception, la capitalisation et la diffusion de systèmes techniques et organisationnels, performants à la fois aux plans économique, écologique et sanitaire ;
- Diffuser la connaissance vers les différentes communautés concernées : producteurs, professionnels du développement, acteurs du territoire, grand public ;
- Assurer la cohérence du programme soutenu par le CASDAR avec la stratégie d'ensemble de la structure ;
- Prévoir la cohérence du programme soutenu par le CASDAR avec les orientations et les actions de la programmation de développement rural (FEADER), notamment celles liées au Partenariat Européen d'innovation (PEI) « agricole », ainsi qu'avec les orientations et les actions des Régions en matière de développement agricole et rural.

Les thématiques prioritaires :

- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement : changement climatique, érosion de la biodiversité, évolutions démographiques, cycles des nutriments (azote et phosphore notamment) et raréfaction des ressources, intensification des échanges d'animaux, de végétaux et de produits biologiques, renchérissement du coût des intrants et de l'énergie, ouverture et concurrence accrue sur les marchés, diminution du nombre d'agriculteurs et d'emplois agricoles.
- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique : agriculture biologique ; réduction des intrants, de l'usage de l'eau et des externalités négatives (GES, qualité de l'air et de l'eau) ; valorisation des services écosystémiques au bénéfice de la production agricole ; associations culturales et allongement des rotations; cultures intermédiaires et plantes de service ; renforcement de l'autonomie des exploitations agricoles ; approche intégrée de la santé des plantes et des animaux ; sobriété et efficacité énergétique des exploitations et valorisation des effluents.
- Qualité et valorisation des produits : valeur nutritionnelle et durabilité des productions, sécurité sanitaire, adaptation aux besoins de l'aval des filières, possibilité de commercialisation en circuits courts et/ou de proximité, développement de la valeur ajoutée, notamment territoriale.
- Renouvellement des générations et renouvellement des formes d'exercices de l'activité agricole.

Le développement de l'agriculture biologique s'inscrit dans ces thématiques. Les contrats d'objectifs et programmes pluriannuels feront apparaître les actions dédiées au développement de l'agriculture biologique et les actions qui y contribuent. Ces actions présenteront une dynamique croissante en cohérence avec le programme national « Ambition bio 2017 ».

Croisement entre thématiques prioritaires et conditions méthodologiques

Afin de démontrer la pertinence et la cohérence de son programme au regard des thématiques prioritaires et des conditions méthodologiques, la structure devra indiquer, pour chaque thématique traitée dans son programme de travail :

- 1) comment elle contribue à l'innovation, en particulier agro-écologique (sous forme de références, de modèles, d'outils ou de solutions)
- 2) comment elle intègre les différentes dimensions de la durabilité selon une analyse multicritères
- 3) comment elle entend diffuser les connaissances issues de l'activité (public visé, médias...).

3.2.1.2 Appels à projets, actions thématiques transversales et autres actions

Outre les contrats d'objectifs et les programmes pluriannuels, les thématiques prioritaires alimenteront les appels à projets du CASDAR qui sont reconduits : innovation et partenariat, recherche finalisée et innovation, Réseaux Mixtes Technologiques, Unités Mixtes Technologiques, sélection végétale.

Elles alimenteront également les actions de génétique animale.

Enfin, selon une nouvelle modalité, qu'il est proposé d'introduire la première année du PNDAR, le cahier des charges d'un petit nombre d'actions thématiques transversales sera élaboré. Elles impliqueront l'ensemble des réseaux, traiteront chacune d'une thématique entrant dans les priorités et conduite sous le mode projet (une structure chef de file, partenariat inter-réseaux, définition d'objectifs, d'actions, de livrables et d'indicateurs et d'un calendrier de réalisation). Les acteurs de la recherche amont et de l'enseignement agricole seront associés à ces actions thématiques transversales.

3.2.2 Objectif 2 : Construire des dynamiques territoriales innovantes en multipartenariat

Le niveau régional va occuper une place accrue en matière de politiques agricoles, tant au niveau national qu'europeen. Les soutiens du CASDAR doivent s'adapter à cette nouvelle donne en appuyant les dynamiques innovantes au niveau régional et, dans ce cadre rechercher des effets de leviers avec d'autres sources de financement (financements régionaux, européens...). Le PNDAR soutiendra à ce titre deux types d'action :

- accompagner les démarches collectives d'agriculteurs, notamment dans le cadre de la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) : performance écologique et économique, préoccupation de santé publique environnementale et d'alimentation, mobilisation des acteurs des territoires, valorisation des aménités positives de l'agriculture, valorisation des produits en lien avec les acteurs en aval (notamment via des circuits de proximité)... Cette action sera mise en œuvre sous forme d'appels à projets.

Cet accompagnement passe par la mise en place de formes adaptées de conseil et par la capitalisation, la diffusion et la valorisation au plan régional des actions réalisées notamment dans le cadre des GIEE.

- dans chaque région, élaborer un projet pilote régional de développement agricole et rural en cohérence avec les actions conduites en régions par l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR.

Le projet pilote régional sera mis en œuvre en partie au sein des contrats d'objectifs et des programmes pluriannuels de développement agricole et rural et devra mobiliser tous les acteurs concernés (y compris les acteurs de l'enseignement agricole), en cohérence avec le PRAD. Il sera piloté par le DRAAF, en lien étroit avec la Région et en concertation avec les acteurs du développement en région.

Sur ces deux types d'action, en complément des approches techniques et économiques, une approche sociologique devrait également être développée pour identifier les freins au changement de pratiques et contribuer à lever certains blocages, au niveau collectif comme au niveau individuel.

3.2.3 Objectif 3 : Optimiser la production, la capitalisation, la diffusion et l'usage des données (références), des méthodes, des outils et des résultats en misant sur l'interopérabilité

Au titre des contrats d'objectifs et des programmes pluriannuels de développement agricole et rural, des actions de capitalisation des données de terrain et de diffusion seront mises en œuvre.

Par ailleurs, la première année du PNDAR sera mise à profit pour élaborer le cahier des charges de deux chantiers nationaux mobilisant les compétences et les ressources aux niveaux national et local de tous les réseaux du PNDAR et au-delà, des acteurs de la recherche amont :

- définir et mettre en œuvre une stratégie de capitalisation des données et résultats produits dans le cadre des financements attribués au titre du PNDAR. Ceci comprend la mutualisation des bases de données de référence, l'harmonisation des méthodes d'évaluation multicritères de la durabilité, l'interopérabilité des systèmes d'information dans un souci de facilitation des échanges et d'accessibilité au plus grand nombre possible d'utilisateurs ;
- définir et mettre en œuvre une stratégie pour la validation des résultats issus des expérimentations, projets et expériences de terrain et leur diffusion, par des dispositifs existants ou à créer, vers les utilisateurs finaux (agriculteurs , acteurs économiques dans les territoires), les opérateurs intermédiaires (acteurs du développement agricole, Etat, ...) ainsi que l'enseignement agricole en intégrant à la fois les aspects techniques, économiques et sociologiques.

Ces chantiers pilotés nationalement seront ensuite mis en œuvre sous le pilotage du MAAF avec l'appui des têtes de réseaux. Ils s'articuleront avec les volets capitalisation et diffusion des contrats d'objectifs et des programmes pluriannuels.

3.2.4 Actions d'accompagnement : sur l'ensemble de trois objectifs opérationnels et afin de répondre aux besoins de l'actualité ou aux situations d'urgence, le ministre pourra décider de financer des actions d'accompagnement.

3.2.5 Pilotage thématique transversal

Afin d'assurer un pilotage par thème, transversal aux différents organismes bénéficiaires du CASDAR, un document thématique transversal de suivi sera élaboré et régulièrement mis à jour au cours de la période 2014-2020. Il identifiera le rattachement des actions des différents organismes à chaque thème transversal et fera apparaître les complémentarités entre ces actions.

Par nature évolutif, ce document servira de support au suivi transversal assuré par la Commission technique du CSO pour le développement agricole et rural (CT-CSO DAR) dont la composition sera actualisée et le fonctionnement dynamisé. Cette commission sera un lieu d'échange et d'animation des politiques de développement agricole et rural, impliquant l'ensemble des organismes bénéficiaires du CASDAR.

3.3 Périmètre des programmes 775 et 776

Le **programme 775** prendra en charge le financement :

- des programmes pluriannuels des chambres régionales d'agriculture, et de leur assemblée permanente ;
- des programmes pluriannuels retenus au titre des appels à propositions ouverts aux autres têtes de réseaux et organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) ;
- de la participation des chambres, de l'APCA et des autres têtes de réseaux et organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) aux actions transversales ;
- des appels à projets sur le thème « GIEE » ;

- des projets pilotes régionaux de développement agricole et rural, cohérents avec le PRAD, pilotés par la DRAAF, en lien avec la Région, mis en œuvre par les chambres d'agriculture et l'ensemble des autres organismes agissant dans le domaine du développement agricole et rural ;
- de la participation des chambres, de l'APCA et des autres têtes de réseaux et organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) aux chantiers nationaux ;
- des actions d'accompagnement renforçant les activités énoncées ci-dessus ;
- du programme de génétique animale.

Le **programme 776** prendra en charge le financement :

- des programmes pluriannuels des instituts techniques et de l'ACTA ;
- de la participation des instituts techniques et de l'ACTA aux actions transversales ;
- des appels à projets innovation et partenariat, recherche finalisée, RMT, UMT, semences végétales et de tout autre appel à projet lancé dans son périmètre ;
- de la participation des instituts techniques aux chantiers nationaux ;
- des actions d'accompagnement renforçant les activités ci-dessus.

3.4 Calendrier

Objectif 1

- Contrats d'objectifs de l'APCA et de l'ACTA : préparés en 2013, signés pour 2014-2020 avec clause de révision à mi-parcours pour la période 2017-2020
- Programmes pluriannuels des chambres d'agriculture, des instituts techniques et de la génétique animale : approuvés pour 2014-2016 avec clause de révision pour la période 2017-2020
- Appel à propositions lancé en 2014, ouvert aux autres têtes de réseaux et organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) en vue d'arrêter des programmes pluriannuels pour 2015-2020 comportant une clause de révision à mi-parcours pour la période 2018-2020. Étant donné le temps nécessaire pour la mise en place de l'appel à propositions et des futurs programmes pluriannuels, 2014 sera une année de transition visant à assurer la continuité des actions des organismes actuellement bénéficiaires du CASDAR tout en amorçant leur ré-orientation thématique. A cette fin, un programme annuel 2014 adapté aux nouvelles orientations du PNDAR sera préparé avec Coop de France et avec chacun des ONVAR signataires du contrat d'objectifs 2009-2013.

Objectif 2

- Accompagnement des démarches collectives, notamment dans le cadre de la mise en place des GIEE, via le lancement d'appels à projets :
 - 2013 : construction du cahier des charges, premières expérimentations via un appel à projets de préfiguration
 - 2014-2020 : appels à projets lancés chaque année
- Élaboration et mise en œuvre de projets pilotes régionaux :
 - 2014 : élaboration
 - 2015-2020 : mise en œuvre

Objectif 3

- Chantiers nationaux :
 - 2014 : construction du cahier des charges, lancement des chantiers
 - 2015 : point sur l'état d'avancement, éventuelle réorientation
 - 2016 : fin des travaux

Actions d'accompagnement et appels à projets

- Appels à projets complémentaires : annuels.
- Actions d'accompagnement : annuelles.

- Document thématique transversal de suivi : première version début 2014, puis régulièrement mis à jour pendant la période (au moins une fois par an).



Mise en page : Délégation à l'information et à la communication du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Mai 2015